



**Conseil du 18^e arrondissement
Séance du mardi 20 juin 2017**

| | |
|---|-----------|
| HOMMAGE | 3 |
| MAIRIE..... | 7 |
| CULTURE..... | 7 |
| VIE ASSOCIATIVE | 11 |
| COMMERCE..... | 12 |
| ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE & DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE..... | 15 |
| LOGEMENT, ARCHITECTURE & URBANISME..... | 17 |
| ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE..... | 20 |
| PETITE ENFANCE & FAMILLE | 23 |
| AFFAIRES SCOLAIRES | 27 |
| CAISSE DES ECOLES..... | 28 |
| SPORT..... | 30 |
| JEUNESSE | 32 |
| ÉGALITÉ HOMME, FEMME & L'INTEGRATION | 33 |
| DEMOCRATIE LOCALE & LA PARTICIPATION CITOYENNE..... | 35 |
| POLITIQUE DE LA VILLE | 36 |
| ANIMATION LOCALE..... | 38 |
| ACCES AU DROIT | 40 |
| PRÉVENTION | 41 |
| VŒUX..... | 42 |

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M.le Maire du 18^{ème} arrondissement mercredi 14 juin 2017, les membres du Conseil se sont réunis le mardi 20 juin 2017 en la salle des mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoints au Maire**, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LANGLOIS, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, M. MENEDE, Mme NEYRON, M. QUEINNEC, M. TOUZET, **conseillers d'arrondissements**.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme PROUST à Mme NEYRON
Mme BELEM à M. BRIANT
M. DAWNY à Mme TRAJAN
M. GONZALEZ à Mme ROLLAND
M. DURAND à Mme MARKOVIC
Mme MOUZANUIK à Mme DEBONNEUIL
Mme BOYER à M. HONORE
Mme MEHAL à M. BOURNAZEL

Délibération 18.2017.184:

Arrivée M. GUILLOT

Délibération 18.2017194.:

Départ M. BROS

Délibération 18.2017.195:

Arrivée Mme MEHAL

M. Félix BEPPO, est désigné secrétaire de séance.

HOMMAGE A ANA VERISSIMO

Avant de commencer notre ordre du jour, je voudrais que nous ayons une pensée à destination d'une personne qui n'est pas autour de la table ce soir, je pense à Mme VERISSIMO, décédée il y a quelques jours des suites d'une longue maladie et qui nous manque ici aujourd'hui. Mme VERISSIMO était une femme que beaucoup ici connaissaient, certains mieux que d'autres, mais tous ont pu constater au fur et à mesure qu'ils la rencontraient qu'elle était d'abord une femme pleine d'humanité, pleine de courage, pleine de joie de vivre, pleine de vivacité. C'était une militante d'abord des droits de l'Homme avant d'être une militante de sujets plus politiques. Elle était investie dans le réseau Éducation sans frontières à Amnesty International, à la ligue des droits de l'Homme. Elle a beaucoup lutté sur la question du droit de vote des étrangers extracommunautaires aux élections locales. Elle a engagé beaucoup d'elle-même dans les combats qu'elle menait.

Mme VERISSIMO est née au Portugal et, est-ce aussi un écho à la vie qu'elle a menée, ses parents avaient fui la dictature de Salazar en 1963 quand elle était bébé ; sans doute que cette origine l'a conduite à être plus engagée encore pour lutter dans le domaine de ce qu'on a appelé ici les solidarités internationales, mais en tout état de cause, dans le domaine international, contre les idées de haine, les idées de repli, contre celles qui étaient portées par toutes les extrêmes droites en Europe et notamment en France.

Elle était devenue aux précédentes élections municipales, en 2014, conseillère d'arrondissement chargée de la solidarité internationale et du co-développement. Elle avait acquis la nationalité française après son élection récemment au mois de septembre dernier, nous avons pu l'élire au précédent conseil, adjointe, elle l'a été peu de temps mais elle a été adjointe à mes côtés en charge des mêmes sujets pendant quelques mois.

Je voudrais que nous ayons une pensée, non seulement bien sûr pour Ana, mais surtout pour ses enfants : Mathias et Pénélope, pour ses proches ; vous informer qu'un hommage lui sera rendu à la Mairie du 18^{ème}, puisque c'est le lieu où un hommage peut lui être rendu, en accord avec sa famille jeudi et leur dire à quel point Ana va nous manquer et à quel point nous aurons en mémoire celle qu'elle était, sa façon d'être, son sourire, son dynamisme. C'était une femme combattante de l'optimisme, du positif. Ce n'était pas quelqu'un qui trainait un pessimisme ou une tristesse, c'est quelqu'un qui tirait et qui tirait dans l'optimisme. Elle va nous manquer et elle va manquer surtout à ses proches.

Je vous propose que nous respectons une minute de silence en sa mémoire et ensuite, ceux qui le souhaiteront pourront prendre la parole.

Minute de silence en hommage à Ana VERISSIMO

Pascal JULIEN : Je ne prétends pas dire qui était Mme VERISSIMO, je me contenterais d'apporter mon témoignage très personnel.

Je l'ai connue d'abord de loin dans les réseaux de la ligue des droits de l'Homme. C'est en 2014 que j'ai vraiment fait sa connaissance, lorsque Daniel FOURNIER a proposé que Mme VERISSIMO soit sur notre liste municipale, en position éligible, un poste qui était réservé au candidat d'ouverture.

Donc, j'ai rencontré Mme VERISSIMO dans mon bureau à la Mairie pendant deux heures à l'heure du déjeuner, je me souviens. Ce que je veux dire, je le dis en pensant très fort à ses enfants, Mathias qui n'est pas là parce qu'il travaille, et Pénélope parce qu'elle passe son bacc, mais quelle personnalité, quel personnage ! En deux heures – cela, je ne l'oublierais jamais – débordante de générosité, d'inventivité, d'humanisme, un tempérament bouillonnant d'ailleurs, au point d'être parfois un peu désordonné. Je lui ai dit à la fin : « Toi, tu es quelqu'un d'un peu rock'n'roll, mais tant mieux, on a besoin de gens comme cela aussi ».

On a fait la campagne, une campagne festive et on l'a conclue d'ailleurs en dansant dans notre local de campagne, au son d'un orchestre Rom que Mme VERISSIMO avait contacté, avec lequel elle était venue. Mme VERISSIMO a beaucoup contribué au caractère festif de cette campagne qui s'est conclue, pour nous, modeste petit parti, par un bon résultat puisqu'on a augmenté en voix, en pourcentage, en élus et que Mme VERISSIMO a été élue.

Pour moi, il y a eu la lutte pour les droits de l'Homme de Mme VERISSIMO avant qu'elle n'entre avec nous dans l'écologie politique, c'était la lutte pour l'écologie et puis, très vite est arrivée la lutte pour la vie. Elue en mars, elle découvre sa maladie au mois de septembre. Je ne vous dirais pas, bien sûr, elle m'a raconté comment elle l'a découvert, vous savez que moi-même, je suis atteint de la même maladie, presque qu'elle, donc on avait une petite complicité entre cancéreux, donc on se parlait beaucoup.

Cette lutte pour la vie, au début, on croit que c'est facile et puis, c'est de plus en plus difficile, puis, quand ce type de maladie finit par toucher le cerveau, que voulez-vous que je vous dise ? On n'a plus toute sa tête par moment aussi. Mais cette lutte pour la vie s'est doublée aussi pendant longtemps d'une lutte pour un emploi. Elle n'arrivait pas à retrouver d'emploi, elle vivait avec de faibles revenus et tout cela se doublait d'une lutte pour le logement, un problème récurrent chez elle. Michel s'en souvient, quand je l'ai rencontrée, c'était avant que la maladie soit déclarée, elle a été expulsée. Elle savait ce que c'était que revenir chez elle, de trouver les scellés sur la porte et de ne pas pouvoir entrer. Ensuite, elle est allée dans un squat avec sa fille, elle a continué, a fini par trouver ce tout petit studio particulier dans le 19^{ème} arrondissement. Mais elle voulait en sortir, elle demandait un logement social. Je rappelle la position de mon groupe là-dessus et Ana, je le fais en pensant à toi parce qu'on en a souvent parlé et qu'on était parfaitement d'accord, un élu doit avoir les mêmes droits, ni plus ni moins, pas de priorité mais pas de pénalité. Ce n'est pas parce qu'on est élu qu'on n'a pas le droit d'accéder au logement social, voilà ce que nous pensons. On l'a dit quand on a voté la charte d'éthique au Conseil de Paris, Yves CONTASSOT a bien rappelé la position de notre groupe là-dessus.

Mme VERISSIMO a peiné sur cette histoire de logement, à tel point d'ailleurs que ses affaires sont entreposées dans notre local, c'est vous dire tellement c'était étroit chez elle.

Mais ce qu'on veut retenir d'Ana, c'est justement cette vitalité incroyable qu'elle avait sur toutes ses luttes, que ce soit pour les Roms, pour les étrangers – M. le Maire a parfaitement résumé autant qu'on peut le faire en peu de temps – puis pour la santé, parce que la santé environnementale est évidemment un thème que les écolos portent depuis longtemps. Quand je l'ai rencontrée en Mairie, elle m'a dit : « J'ai toujours voté écolo, justement parce que voilà ».

On perd quelqu'un qui avait de l'humour aussi, on plaisantait de sa maladie, de tout ce que je vous dis, du logement, on rigolait. C'est vrai qu'à la fin, les derniers mois ont été très durs parce qu'elle ne pouvait pas toujours communiquer. D'ailleurs très tôt, c'était compliqué pour elle, on l'a rarement vue ici, on l'a rarement vue dans d'autres commissions, elle n'a pas pu le faire quand elle était nommée adjointe parce que la santé l'affaiblissait et le moral avec. Mais malgré tout, je peux dire, la dernière fois que je l'ai vu, le mercredi précédent son décès, on s'est fait la bise ; j'ai vu chez elle un sourire qui en disait très long.

Voilà ce que je voulais dire, c'est tout.

Ian BROSSAT : Quelques mots pour rendre hommage à mon tour à Mme VERISSIMO. La première fois que j'ai eu une discussion un peu longue avec Mme VERISSIMO, c'était un hasard, c'était un porte-à-porte dans cette résidence sociale, impasse des Anglais. Je ne me souvenais pas que Mme VERISSIMO habitait désormais là-bas, habiter c'est un grand mot, mais était en tout cas hébergée là-bas. En faisant du porte-à-porte, après avoir vu un certain nombre de familles, je suis tombé sur Mme VERISSIMO, elle est tombée dans mes bras et nous avons discuté longuement, beaucoup plus longtemps que ce qui était prévu initialement. Ce qui m'a frappé, c'est que même dans cette résidence sociale, même dans ce studio où elle vivait avec sa fille et où son fils lui rendait régulièrement visite, même là dans ces conditions particulièrement difficiles, elle était une combattante. Elle m'a longtemps expliqué pourquoi le fonctionnement des serrures à l'entrée posait un certain nombre de problèmes. Elle s'était mobilisée avec un certain nombre d'habitants de la résidence sociale pour que les choses puissent changer. Rien que cela, je crois que c'était Mme VERISSIMO et cela résume bien le personnage.

Puis, nous nous sommes revus après à plusieurs reprises et elle m'a notamment dit sa volonté de s'engager dans ces élections législatives avec, en tête évidemment, la situation de santé qui était la sienne, mais avec la volonté farouche de porter ses idées et ses convictions, ses combats jusque lors de cette échéance.

Nous sommes aujourd'hui évidemment tristes et peinés, mais je crois qu'Ana nous lègue beaucoup de combats et une envie de poursuivre l'ensemble des batailles qu'elle a menées, pour tous ceux qu'elle aimait, pour tous ceux qui souffraient et pour lesquelles elle s'était engagée depuis de très nombreuses années.

Gérald BRIANT : Je m'associe évidemment à la tristesse de ce moment, de dire que quand je l'ai rencontrée, j'étais élu, c'était mon premier mandat. J'ai fait la connaissance de Mme VERISSIMO quand il y avait une évacuation d'un campement Rom sur un territoire de la SNCF, c'est là qu'on a fait connaissance. Elle était la militante des droits humains et moi, j'étais l'élu, le sinistre élu qui venait, on a essayé de faire ce qui peut pour essayer de travailler à reloger. Puis, j'avais tout de suite accroché avec ce petit bout de bonne femme.

Elle n'a jamais lâché, quand elle a été élue, j'ai trouvé cela vraiment très bien, j'étais très content. Je trouvais que c'était symbolique, qu'elle aussi passe un peu de l'autre côté et qu'elle voit les deux. C'est dommage qu'évidemment, la maladie l'ait privée de l'apport qu'elle pouvait avoir, un apport singulier intéressant dans le débat, puisque des fois, je n'étais pas d'accord avec elle, mais on assumait cela tranquillement.

Ce que je voudrais, c'est qu'on sorte souvent des choses, des équipements qui sont, soit provisoires, soit plus longs et tout cela, je trouverais cela bien qu'il y ait un lieu qui traduise un peu son engagement, notamment sur la question, que ce soit Rom ou que ça soit cela. Dans les futurs équipements, je pense que ce serait bien d'y associer son nom.

Eric LEJOINDRE : On va effectivement travailler à cette question.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je veux m'associer comme président du groupe de l'opposition, à l'hommage qui a été rendu, d'abord à l'élue de la République qu'elle était et même si nous ne partageons pas tous les mêmes points de vue, je sais que c'était une femme engagée, cela a été dit. Donc simplement lui dire qu'on lui rend hommage toutes et tous et une vie de combat, une vie de militante, c'est une vie qu'on doit respecter, parce que c'est une vie de sincérité, c'est cela qui compte.

Voilà ce que je tenais à dire à sa famille et à ses amis autour de la table.

Eric LEJOINDRE : Je vous propose qu'on poursuive avec notre ordre du jour. Avant cela, un mot néanmoins, d'abord pour féliciter les trois nouveaux parlementaires du 18^{ème} élus dimanche : Danièle OBONO, Pierre-Yves BOURNAZEL et Stanislas GUERINI pour aller d'est en ouest dans le 18^{ème}. Ensuite, pour remercier chaleureusement l'administration de la Mairie du 18^{ème} qui, autour de Vincent DE VATHAIRE, a, pendant ces quatre tours de scrutin, travaillé sans relâche. Vous les avez vus jusqu'à des minuits vendredi, samedi pour faire en sorte que l'expression démocratique puisse avoir lieu. Cette expression démocratique est d'abord issue de ce travail fait ici en Mairie du 18^{ème}, avec beaucoup d'engagements et beaucoup de qualité par Vincent et ses équipes. Organiser quatre tours de scrutin, c'est énormément d'engagement pour l'ensemble de ces équipes et tout s'est très bien déroulé sur le plan organisationnel, on le leur doit beaucoup.

Je veux aussi remercier, beaucoup sont autour de la table, toutes celles et tous ceux qui ont présidé les bureaux de vote pendant ces quatre tours de scrutin, ceux qui les ont présidés et ceux qui ont été leurs assesseurs militants, bénévoles, qui ont donné quatre dimanches entiers à l'expression démocratique des habitants. Là encore, peu de gens le savent en dehors de nous, mais heureusement qu'il y a des militants engagés pour présider et pour tenir ces bureaux de vote. Donc, je voulais les remercier chaleureusement, comme je veux remercier l'ensemble des agents mobilisés, deux à trois par bureau, là encore pendant quatre tours de scrutin, pour faire en sorte que cette expression puisse se tenir. Puis, tous ceux qui ont collationné les résultats jusqu'à tard dans la salle des fêtes de la Mairie pour faire en sorte que ces résultats soient validés, soient justes, soient bons et soient le reflet de l'expression des habitants du 18^{ème}.

On aura l'occasion de saluer toutes ces personnes ; on organisera un moment plus festif pour rassembler présidents, assesseurs et agents de bureau dans le courant du mois de juin ou de juillet. Les soirées sont très prises mais je voulais avoir ce témoignage de gratitude envers les fonctionnaires de la Mairie du 18^{ème}, de la Ville de Paris et l'ensemble des responsables politiques et bénévoles qui ont permis à ce scrutin de se tenir dans de très bonnes conditions.

On a un système électoral dans l'organisation du scrutin qui apparaît – paraît-il – archaïque à certains. Je crois que c'est un système très vertueux, celui qui engage les citoyens à être les contrôleurs de la vie démocratique et à être les observateurs. Je pense que, même s'il peut apparaître un peu lourd, et on aura plus tard un vœu à vous présenter pour engager un certain nombre de simplifications, je suis très convaincu que le système de la petite enveloppe dans la petite urne est un système très vertueux et qu'il a le mérite, non seulement d'assurer une expression libre, démocratique, claire des citoyens, mais aussi de marquer l'engagement des citoyens eux-mêmes pour la démocratie. J'espère que nous allons pouvoir maintenir ce système très longtemps.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2017.145 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 22 mai 2017

Eric LEJOINDRE : La première délibération consiste à adopter le compte rendu de notre précédente réunion. Y a-t-il des difficultés

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.145 à l'unanimité

CULTURE

DELIBERATION : 18.2017.14 : Subventions (1.108.000 euros), avenants à convention et conventions avec des associations de création et de diffusion de la danse

DELIBERATION : 18.2017.147 : Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Théâtre de l'Atalante (18e)

DELIBERATION : : 18.2017.148 : Subventions (820.173 euros), avenant et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e, 18e)

DELIBERATION : 18.2017.149 : Subvention (1.350.000 euros) et avenant avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e)

DELIBERATION : 18.2017.150 : Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association M.U. (18e)

DELIBERATION : 18.2017.151 : Subventions (4.000 euros) à deux associations au titre de la Politique de la ville (18e, 19^e et 20e)

DELIBERATION : 18.2017.152 : Subventions (11.000 euros) à six associations au titre de la Politique de la ville dans le 18e (quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle – Charles Hermite)

DELIBERATION : 18.2017.164 : Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec l'association Kiosquorama

Carine ROLLAND : Au moment de démarrer les délibérations de ce soir avec la culture, me revient en tête la signature de Mme VERISSIMO à la fin de ses mails, elle mettait toujours : « Salut et fraternité ». Je me souviens que c'était toujours sincère, convaincu, touchant et je crois que c'est une forme d'hommage aussi, toutes ces délibérations cultures à ce qu'est la fraternité, ce à quoi sert la culture. Juste rappeler cela en préambule.

Beaucoup de délibérations ce soir qui illustrent la diversité de la politique et de l'action culturelle de la Ville de Paris et de la Mairie du 18^{ème}, puisque nous commençons avec des subventions dédiées à trois lieux importants, d'abord le théâtre de l'Atalante, ce petit théâtre situé juste à côté du théâtre de l'Atelier, pour lequel nous vous proposerons de voter une subvention de 2 000 € pour de l'équipement.

Une subvention de complément par rapport à ce que nous avons déjà voté en décembre pour la fondation de la Cité Internationale des Arts, située en partie sur les quais de Seine et en partie cité Norvins à Montmartre. La Cité Internationale des Arts accueille en résidence des artistes français et étrangers. Je voudrais signaler de nouveau l'action très volontariste menée par son président, Henri LOYRETTE, et sa directrice, Bénédicte ALLIOT, qui nous proposeront au mois de septembre prochain un tout nouveau festival. Je ne peux pas vous en dire pour le moment parce que je n'en sais pas plus, cela s'appellera Viva la Villa et à coup sûr, ce serait l'occasion de découvrir ce lieu enchanteur et les artistes qui le font vivre.

Nous passerons ensuite au vote pour une subvention de complément pour l'Institut des Cultures d'Islam, 700 000 € qui viendront compléter un vote de décembre. C'est l'occasion ce soir de rappeler la très belle exposition Rock the Kasbah qui s'y déroule depuis deux mois maintenant, une exposition, des conférences, des moments forts avec un concert demain soir à l'occasion de la Fête de la Musique et un travail remarquable mené par le tandem, composé de Bariza KHIARI, sa présidente et la directrice générale, Stéphanie CHAZALON, qui ont effectué récemment un diagnostic très précis de ce qu'est l'ICI dans le quartier de la Goutte-d'Or, mais aussi bien au-delà et de ce vers quoi il convient de l'orienter.

Troisième lieu important, celui géré par l'association M.U. (Mutation Urbaine). Le collectif M.U. exerce à la Goutte-d'Or depuis de nombreuses années autour des arts sonores, propose des concerts

mais aussi des recherches sur ce que sont les sons de la ville, comment les mettre à disposition du grand public. Depuis l'année dernière, le collectif M.U. est installé à la station gare des Mines, fait vivre ce lieu autour de concerts, mais aussi autour de rencontres. Récemment, c'étaient des tables rondes sur la culture et la ville notamment. Puis, s'ouvrira un art majeur cet été avec le cinéma et un cinéclub à la station.

Au-delà des lieux la politique culturelle de la Ville de Paris, ce sont des subventions à des associations qui font vivre le lien social ; on parlait de fraternité en ouverture. C'est le cas avec la Fabrique Documentaire, un festival nommé Ciné-Jardins. Il se déroulera de nouveau cet été dans les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Il vous sera proposé au vote une subvention de 2 500 € pour tout le travail de médiation culturelle qu'ils font. Idem pour La Toile Blanche qui travaille sur le documentaire, dans différents quartiers du 18^{ème}.

Puis, un ensemble de subventions pour six associations au titre de la Politique de la Ville, dont nous avons longuement parlé avec Mme AKKARI dans les quartiers Evangile et Charles-Hermite :

- la Compagnie de l'Astre, très belle compagnie qui propose tous les ans un festival nommé le festival de l'Astre dans la salle République de Pajol et travaille sur le rapport à l'image, notamment avec des jeunes ;
- la compagnie des Réveillés qui veut poursuivre son projet des jeunes avec le septième art ;
- l'association OOK que nous avons accueillie en Mairie récemment et qui propose une action autour de la réinsertion du public précaire par la pratique photographique, en travaillant sur le patrimoine parisien ;
- l'Eclaboussé, il s'agit d'une association qui crée un lien intergénérationnel entre personnes âgées et plus jeunes autour de la danse ;
- l'Intestine de la danse, là aussi avec une permanence chorégraphique à la Chapelle ;
- Mille et Une images dont nous avons parlé au précédent Conseil d'arrondissement, qui propose des projections de films et d'ateliers photographiques, toujours la diffusion et l'action culturelle qui va avec pour les enfants, qui s'associe cette année au pop ciné club du 104.

Nous passerons ensuite à une subvention concernant l'association Kiosquorama, vous les connaissez certainement, ils viennent depuis plusieurs années dans le 18^{ème}, ils font vivre le kiosque Paul-Robin à Hébert, à l'occasion d'un weekend début septembre ; cela fait partie de cette action de revitalisation par la culture des kiosques parisiens, auxquels s'ajoute toujours un village d'économie sociale et solidaire. Ils seront de nouveau dans le 18^{ème} en septembre.

Pascal JULIEN : Nous votons la subvention à l'Institut des Cultures d'Islam, mais nous restons extrêmement vigilants sur son avenir, sur ses missions, sur les moyens qui lui seront alloués pour tenir ses missions et sur le fait que l'esprit du programme initial, non pas soit maintenu parce qu'un vote a été fait au Conseil de Paris, mais en tout cas, qu'on ne s'en éloigne pas trop non plus.

Eric LEJOINDRE : Préoccupation partagée.

Danièle PREMEL : Je partage le point de vue de M. JULIEN, il faut être vigilant. Il y a effectivement une très bonne programmation pour l'instant, mais on sait qu'il y a du culturel et du cultuel dans ce lieu et qu'il faut qu'on regarde cela de près au sein de la laïcité aussi.

Eric LEJOINDRE : Absolument, il faut être en vigilance sur tous les sujets. On a déjà eu longuement le débat, on l'a souvent au Conseil d'administration. Si la vigilance est de mise, je crois que les craintes n'ont pas lieu d'être en ce qui concerne la question de la laïcité, y compris compte tenu des dernières

discussions qu'on a pu avoir au sein du CA sur la poursuite des activités culturelles, leur développement et même la nouvelle impulsion qu'on peut donner à la partie culturelle de l'institut.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.146/2017.DAC.9 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.147/2017.DAC.42 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.148/2017.DAC.212 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.149/2017.DAC.214 à l'unanimité et 1 abstention (M. BROS)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.150/2017.DAC.219 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.151/2017.DAC.793 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.152/2017.DAC 797 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.164/2017.DAC.157 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.153 : Fixation de la tarification de la redevance d'occupation du domaine public par le titulaire du marché de production déléguée des éditions 2018 à 2021 de la Fête des Vendanges de Montmartre.

Carine ROLLAND : Il s'agit d'une délibération qui fixe le cadre global de passation du futur marché de la fête des Vendanges de Montmartre, pour la période allant de 2018 à 2021. Nous sommes un peu en anticipation. Cette délibération a pour objet de faire en sorte que le marché de prestation, de réalisation de la fête des Vendanges soit passé directement par la Ville de Paris, par l'intermédiaire de la direction de la démocratie des citoyens et des territoires et non plus par la Mairie d'arrondissement. Donc, c'est un changement juridique à partir de l'année prochaine, qui a pour visée de mieux le sécuriser juridiquement justement et, point non négligeable, d'augmenter les recettes de la Ville.

La délibération prévoit de revoir la tarification de la convention d'occupation de l'espace public. Pour toute occupation de l'espace public à Paris, une redevance est obligatoire ; cette tarification concerne ce que l'on appelle le parcours du goût, qui se déploie autour de la place du Tertre, surtout autour du Sacré-Cœur pendant la fête des Vendanges et qui est un marché des terroirs.

Désormais, le délégataire reversera à la Ville 10 % du chiffre d'affaires généré par le parcours du goût, là où jusqu'à maintenant, il versait une somme forfaitaire. 10 % du chiffre d'affaires, avec un minimum garanti néanmoins par la Ville de 10 000 €.

Je précise et c'est extrêmement important, qu'une attention particulière sera portée sur la qualité du parcours du goût. Cela figurera dans le cahier des charges du prochain marché en procédure adaptée qui sera ouvert en juillet, qualité du parcours du goût, tant pour ce qui concerne la nature des installations, que la qualité des produits proposés, la traçabilité quant à leur origine, le fait de favoriser des circuits courts, etc. Voilà pour cette nouvelle délibération cadre qui concernera, non pas cette fête des Vendanges cette année, mais celle de l'année prochaine.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.153/2017.DDCT.74 à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2017.154 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des Associations du 18e et autorisation donnée à monsieur le maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : La première délibération concerne une traditionnelle validation des inscriptions à la Maison des Associations, au nombre de onze à l'occasion de ce Conseil d'arrondissement : six associations dans le domaine de l'art et de la culture, une dans le domaine des sports et loisirs et quatre dans le domaine de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.154 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.155 : Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016 : autorisation de financement 2017 pour la rénovation et l'aménagement de huit locaux associatifs (476 981 euros

Jean-Philippe DAVIAUD : C'est avec grand plaisir que je vous présente cette délibération qui concrétise le projet Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires, qui avait été voté. C'est un des projets soumis au vote dans le cadre du budget participatif parisien 2016, voilà une concrétisation pour le 18^{ème} arrondissement.

Cette délibération propose une subvention d'investissement à six associations et un bailleur. Pour le 18^{ème}, c'est l'association EIDIP que beaucoup connaissent, dans le quartier de la Chapelle, qui devait quitter ces locaux parce que le bâtiment est en péril. On a pu lui trouver un autre local, rue Tchaïkovski. Cette subvention de 6 760 € va permettre d'effectuer les travaux pour l'installation dans son nouveau local. Je vous invite à la voter.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.155/2017.DDCT.83 à l'unanimité

COMMERCE

DELIBERATION : 18.2017.156 : Marché aux puces Clignancourt Django Reinhardt (18e) - approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public

Afaf GABELOTAUD : La délibération propose l'approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public du marché aux puces dit Clignancourt Django-Reinhardt. C'est assez classique puisqu'il s'agit d'une DSP puisque le marché est géré par un concessionnaire, un délégataire. La fin du contrat avec le délégataire arrive à échéance le 25 juillet 2018, il faut procéder à la remise en route, le renouvellement, la mise en marché, l'étude des dossiers, la mise en concurrence, etc. C'est d'approuver ce principe.

Pour rappel, ce sont des concessions de cinq ans. Il y a juste un point sur le projet de déménagement du site qui avance mais qui n'est pas finalisé, donc qui peut éventuellement influencer sur la délégation de service public telle qu'elle sera adoptée en juillet 2018, si des modifications doivent être faites, dues au réaménagement plus global, les avenants seront accolés à la délégation et au contrat signé avec le prochain délégataire.

Les principes caractéristiques de la délégation, c'est la gestion du marché, la gestion des commerçants volants et abonnés, la perception des droits de place, la validation des nouveaux commerçants, une réflexion sur la sécurité, le démontage et le montage des équipements, des nouvelles bâches, des nouvelles armatures, le remplacement des douilles défectueuses. C'est assez classique, on ne change pas beaucoup de la précédente et de l'actuelle délégation en cours.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.156/2017.DAE.1 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.157 : Subvention (17.000 euros) à l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (18e).

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit de la subvention pour l'association des commerçants de Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016, de 17 000 €.

Je me permets de remercier et de féliciter Mme Sylvie FERRET pour tout le travail qu'elle fait sur ce secteur.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.157/2017.DAE.198 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.158 : Budget Participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projet relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit de l'appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires, intitulé « Plus de commerces dans les quartiers populaires ». Il s'agit d'octroyer une enveloppe de 200 000 € pour le projet Coup de pouce commerce qui vise à aider les commerçants situés dans les quartiers populaires. La dotation est de 10 000 € par commerce après appel à projets.

Il s'agit plus précisément de permettre à certains commerçants, soit d'investir dans les quartiers populaires dans des nouveaux équipements qui permettraient le développement de leur commerce et dans l'intérêt du quartier, la réflexion des devantures, la réhabilitation de certains moyens peut-être mis en commun, réflexion globale pour un peu galvaniser le commerce dans certains quartiers qui peuvent en avoir vraiment besoin. On a déjà commencé cette réflexion, donc on attend cet appel à projets pour pouvoir continuer dans le bon sens puisqu'il s'agit, nous, d'une demande qui a été faite sur Chapelle sud Tristan-Tzara Charles-Hermite. On a déjà commencé sur Charles-Hermite, en collaboration avec Paris Habitat sur une réflexion et des dotations de Paris Habitat en l'occurrence et d'autres subventions par ailleurs. Donc, ce coup de pouce va nous permettre, sur certains commerces, d'approfondir le travail déjà entamé sur Charles-Hermite.

Eric LEJOINDRE : Il ne fallait surtout pas que je loupe cette délibération excessivement importante et qui porte la marque du travail que nous faisons au quotidien et que Mme GABELOTAUD fait au quotidien pour améliorer la qualité commerciale, notamment dans les quartiers populaires où on sait à quel point c'est essentiel pour le cadre de vie en général.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.158/2017. DAE.209 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.159 : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 4 000 euros

DELIBERATION : 18.2017.160 : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 5 000 euros

DELIBERATION : 18.2017.161 : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 5 000 euros

DELIBERATION : 18.2017.162 : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 3 000 euros

DELIBERATION : 18.2017.163 : Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 3 000 euros

Afaf GABELOTAUD : Je vais faire la série d'un bloc puisqu'il s'agit du même principe : ce sont les indemnités proposées dans le cadre de la CRA, la commission d'indemnisation à l'amiable qui met les dossiers des commerçants, la RATP, la Ville de Paris, la CPCU, donc un certain nombre d'acteurs et qui propose des indemnités en fonction des pertes de chiffre d'affaires, en fonction de l'étude des différents bilans que proposent les commerçants :

- la première est d'un montant de 4 000 € pour un commerce situé 85, rue Vauvenargues ;
- la seconde est une indemnisation d'un montant de 5 000 € pour un commerce situé 67, boulevard Ney ;
- la troisième, un commerce de Frédéric SCHNEIDER pour une indemnisation à 5 000 € ;
- une indemnisation de 3 000 € au 152, avenue de Saint-Ouen ;
- une indemnisation d'un montant de 3 000 € pour un commerce situé au 102, boulevard Ney, toujours pour l'indemnisation liée aux travaux du tramway.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.159/2017.DAE.224 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.160/2017.DAE.225 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.161/2017.DAE.227 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.162/2017.DAE.231 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.163/2017.DAE.233 à l'unanimité

ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE & DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

DELIBERATION : 18.2017.165 : Subventions et cotisation (1.699.500 euros) conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Frédéric BADINA SERPETTE : Trois délibérations importantes, structurantes pour l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire à Paris. La première est parisienne, relative au développement économique par l'économie sociale et solidaire, il s'agit de permettre à la Ville de subventionner, conventionner, cotiser à 17 organismes d'accompagnement et de financement de porteurs de projets entrepreneuriaux, des porteurs dont les projets ont un fort impact social sur notre territoire. Ils sont aujourd'hui indispensables pour permettre aux Parisiens d'entreprendre et d'y développer une activité. Ils s'inscrivent dans la politique d'insertion que nous développons au travers de l'économie sociale et solidaire à Paris. Ils peuvent prendre plusieurs formes dont certaines innovantes, comme les coopératives d'activité.

Parmi l'ensemble des structures citées, je voudrais mettre l'accent sur deux pépites du 18^{ème} et sur un organisme qui accompagne une part importante des entrepreneurs de l'Arrondissement. Parmi les deux pépites, d'abord la coopérative d'activité et d'emploi CLARA, dédiée à l'entrepreneuriat culturel et installée au cœur de la Goutte-d'Or. Elle vient d'ailleurs de fêter ses dix ans d'activité. La coopérative continue de se développer et souhaite maintenant accompagner douze nouvelles et nouveaux entrepreneurs dans leur insertion professionnelle. J'en profite pour saluer la richesse du programme d'accompagnement et de formation de la structure CLARA, aujourd'hui portée par Myriam FAIVRE au travers d'un engagement sans faille.

Ensuite, la deuxième structure est la couveuse d'entreprises EPICEAS, portée par l'association Projets-19, elle aussi bien connue des entrepreneurs du 18^{ème}. Cette couveuse a permis de former nombre de chefs d'entreprise, de managers et de porteurs de projets dans le 18^{ème}. Les plus récents sont notamment ceux liés à la Louve et à Carton Plein.

Enfin, la troisième structure est l'association Paris Initiative Entreprise que nous connaissons bien avec Mme GABELOTAUD puisque nous travaillons en étroite collaboration avec cette structure qui soutient la création, la reprise, voire le développement des TPE et des structures de l'ASS et qui octroie des prêts d'honneur, des garanties sur prêts, voire un accompagnement pré ou post-financement.

Rien que pour le 18^{ème}, PIE accompagne une grande diversité de typologies de tailles de projet, cela peut aller de l'artisanat de bouche, d'art, de mode aux petits commerces souvent solidaires, en passant par l'innovation de service et des projets à modèle économique innovant. Parmi tous ces projets, je citerais les ateliers DRAFT, le Hasard Ludique, la Louve, CLARA, le Pain Retrouvé, la Chocolaterie Illéné, le traiteur italien CT, Mam' Ayoka cuisine du monde, le 360, le Bar commun capacité, les Inventeurs, la Régulière ou encore le Swann Café. Ce sont des structures que vous connaissez tous, mais on n'imagine pas forcément qu'ils puissent être accompagnés par PIE.

Notez que le 18^{ème} est l'arrondissement le plus accompagné par PIE aujourd'hui, de quoi souligner la vitalité entrepreneuriale de notre territoire. Je vous propose ainsi de voter cette délibération qui vise à attribuer une enveloppe parisienne de subventions ou de cotisation d'un montant de 1,7 millions d'euros, dont 337 500 € à des structures à fort impact social et économique sur le 18^{ème}.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.165/2017.DAE.64 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.166 : Subventions (697 200 euros) et conventions avec vingt-deux organismes dans le cadre du projet Alimentation, du gaspillage au partage, lauréat du budget participatif 2016.

Frédéric BADINA SERPETTE : Elle s'inscrit dans le prolongement du budget participatif de 2016 et de l'appel à projets consacré à la lutte contre le gaspillage alimentaire que nous avons lancé à Paris en 2017. Avec cette délibération, l'objectif est de permettre à la Ville de conventionner avec 22 organismes pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. La majorité des projets retenus inclut des activités de transformation qui vont permettre de valoriser des invendus ne pouvant faire l'objet de dons en l'état, mais encore consommables.

Sont concernés des restaurants associatifs qui servent des repas à base d'invendus alimentaires ou des ateliers de transformation d'invendus ainsi que des animations. L'idée est de pouvoir changer d'échelle sur la valorisation de ces invendus et d'encourager toujours plus la lutte contre le gaspillage, tout en luttant contre la pauvreté.

Dans le 18^{ème}, le Secours Populaire est concerné ou encore Phenix et Excellents Excédents, avec qui nous sommes en contact et qui pourront peut-être travailler avec nous un jour.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération, dans la perspective d'attribuer aux structures une enveloppe de 697 200 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.166/2017.DAE.72 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.167 : Subvention (30.000 euros) et convention avec Paris et Compagnie (2e) pour la plateforme d'innovation économie circulaire

Frédéric BADINA SERPETTE : Je vous propose, par cette délibération, d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association Paris & Co dans la perspective de contribuer au financement de la plateforme – c'est un incubateur – consacré à l'économie circulaire qui se situe aujourd'hui sur le quartier Amiraux-Simplon dans le bâtiment PRINE, Paris nord express.

Les start-up lauréates pour cette saison 1 dans l'incubateur viennent d'être présentées. Elles travailleront sur l'économie de la matière, l'éco-conception, dans la perspective de réduire le déchet à la source. Nous avons la volonté de faire de ce quartier un territoire exemplaire en matière d'innovation circulaire, l'ouverture de ce nouvel incubateur, de ce nouveau laboratoire finalement dédié à l'économie circulaire est une vraie chance pour notre Arrondissement et pour le quartier et témoigne du fait que nous sommes désormais identifié comme un territoire d'innovation incontournable en la matière, conformément à notre volonté au sein de la majorité.

Je vous propose donc de voter l'attribution de cette subvention d'un montant de 30 000 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.167/2017.DAE.215 à l'unanimité

LOGEMENT, ARCHITECTURE & URBANISME

DELIBERATION : 18.2017.168 : Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L314-1-1 du code du Tourisme - création du téléservice correspondant

Michel NEYRENEUF : On va parler d'une délibération dont je viens de me rendre compte qu'elle était à l'ordre du jour de ce soir et pas du Conseil d'arrondissement prochain, donc on n'en a pas discuté forcément mais je pense qu'il va y avoir quand même unanimité puisqu'il s'agit d'essayer de régler le problème des locations meublées touristiques à Paris.

Sur les différentes plateformes de locations meublées touristiques, on approche à près de 100 000 annonces sur Paris pour des logements parisiens. Ce phénomène a un effet important sur l'évolution à la baisse du nombre de résidences principales à Paris.

Ainsi, entre 2011 et 2014, 17 551 résidences principales ont disparu au bénéfice de ces locations meublées, non forcément déclarées. Cela pose aussi des problèmes de nuisance par rapport au voisinage, puisqu'il y a eu à peu près 300 signalements reçus en 2016 de voisins.

Le bureau de la protection du logement et de l'habitat a lancé depuis 2016 un certain nombre d'opérations coup de poing lors desquelles il y a eu un certain nombre d'infractions, 500 présomptions d'infraction, soit un taux moyen de 5,6 % par rapport au logement contrôlé. Cette politique a donné des bons résultats puisque, entre 2012 et 2017, plus de 900 logements ont été régularisés.

Je vous rappelle que la régularisation passe, soit par un changement d'usage ou par un retour en habitation normale. Si cela passe par un changement d'usage, c'est-à-dire de reconnaître qu'il s'agit là d'une location meublée, il y a obligation à compenser par la création de mètres carrés de logements ailleurs. Il y a eu 22 491 mètres carrés de logements créés dans ce cadre, dont 9 965 en logements sociaux.

Depuis la loi Justice de 2016, les amendes encourues sont passées de 25 000 € à 50 000 €. Le dispositif de la loi République numérique du 7 octobre 2016 permet de mettre en place un système de déclaration et d'enregistrement informatique, auquel maintenant toutes les personnes qui voudront louer leur logement devront passer et la délivrance du numéro qui sera donné par cette plateforme devra obligatoirement être visible sur l'annonce. Ce dispositif permettra aussi de bloquer les plateformes qui proposent à la location meublée une résidence principale de plus de 120 jours dans l'année.

Donc, c'est la délibération que je suis là pour vous présenter. En réalité, elle devrait l'être aussi avec Mme DAMS puisqu'elle est responsable du tourisme, mais comme c'est une délibération DLH, elle vise à mettre en œuvre cette plateforme qui fera qu'à partir de décembre 2017, cela deviendra une obligation et espérons que ce secteur, actuellement assez problématique parce que mal organisé, pourra se mettre dans les clous.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Galla BRIDIER : Pour dire quelques mots et appuyer ceux à l'instant prononcés par M. NEYRENEUF, les écologistes voient d'un très bon œil l'établissement de ce numéro d'enregistrement qui nous est désormais permis d'installer à Paris depuis la loi sur le numérique passée en octobre dernier. Nous pouvons d'ailleurs nous féliciter que c'est relativement rapide comme transcription au niveau municipal. L'opérationnalité de ce numéro d'enregistrement devrait prendre effet en octobre. Notre Arrondissement est particulièrement concerné par ces locations de meublés touristiques, cela fera du bien aussi particulièrement au 18^{ème}, en plus de toutes les mesures que nous avons déjà mises en place à Paris, comme l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires, etc.

Comme l'a dit M. NEYRENEUF, le principal problème, c'en est vraiment devenu un, compte tenu de l'augmentation explosive de ce nombre de logements loués désormais en meublé touristique, c'est particulièrement un problème puisque ce phénomène capte du logement sur le marché locatif, alors que la pénurie est extrêmement grande à Paris comme vous le savez, mais je voudrais aussi insister sur le fait que ce phénomène participe à une augmentation des prix et à une spéculation immobilière absolument affolante. Je ne reviendrais pas sur le débat de l'encadrement des loyers, en tout cas, nous pouvons voir que ni l'encadrement des loyers ni toutes les autres mesures d'augmentation des impôts que nous avons pu mettre en place n'a freiné cette envolée des prix puisque je crois que sur ce dernier trimestre, les prix parisiens ont augmenté de 7 %.

Donc, on voit bien que le problème de la spéculation immobilière continue d'en être vraiment un à Paris et de pousser les personnes d'origine modeste et populaire encore plus loin derrière la périphérie.

C'est évidemment avec enthousiasme et détermination que nous votons cette délibération, en disant que les écologistes portent aussi la volonté d'aller plus loin dans la régulation de ce nouveau phénomène, à l'instar de ce qu'ont pu faire d'autres villes du monde. Notamment, nous aimerions – mais seule la loi pourra nous le permettre – que la Ville puisse, à terme, baisser le nombre de nuitées autorisées, 220 passer à peut-être 90 comme Amsterdam ou même 60 dans d'autres villes. Tout cela sera à débattre, en tout cas, la régulation de ce phénomène n'est pas encore arrivée à son terme, nous semble-t-il.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces compléments.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.168/2017.DLH.128 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.169 : Location de l'immeuble 7, place Albert Kahn/53, bd d'Ornano (18e) à ELOGIE-SIEMP -Bail emphytéotique

Michel NEYRENEUF : La Ville a préempté ce bel immeuble place Albert-Kahn, dans lequel il y a une banque au rez-de-chaussée. Le 7, place Albert-Kahn, 53 boulevard d'Ornano et donc la délibération qu'on vous présente consiste en passage d'un bail emphytéotique pour confier cet immeuble en réhabilitation à Elogie-SIEMP. L'immeuble compterait actuellement 18 logements dont deux vacants.

Laurent QUEINNEC : Nous ne sommes pas contre le logement social mais ici, il s'agit d'une préemption, c'est-à-dire que nous ne créons aucun logement, qui plus est, dans un quartier déjà largement pourvu en logement social. D'ailleurs, je rejoins Mme BRIDIER sur le problème actuel de la spéculation immobilière, de la hausse des prix, la préemption crée un phénomène de raréfaction de l'offre et d'éviction des classes moyennes dans Paris. Donc, nous avons deux fois plus de raison de voter contre cette délibération. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Je ne partage pas cet avis ; je crois même que c'est l'inverse, c'est notamment en préemptant qu'on permet aux classes moyennes de rester dans Paris et dans ces quartiers et d'ailleurs, dans les endroits où aucun logement social n'a été constitué, par exemple au centre de Paris, on a vu l'éviction totale des classes moyennes de ces quartiers. Mais on a souvent eu le débat que le logement social est un facteur d'équilibre dans les quartiers, là où le marché parisien, compte tenu de sa surchauffe, est un élément d'exclusion.

J'ajoute que, je ne sais pas ce qu'il en est, peut-être que M. NEYRENEUF pourra nous en dire plus, mais en préemptant, nous aurons aussi plus facilement notre mot à dire sur le commerce de rez-de-chaussée. En l'occurrence, c'est une banque, c'est très bien, mais une capacité supplémentaire à agir sur un sujet qui nous est très cher.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.169/2017.DLH.151 à la majorité soit 32 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PCF-FDG/EELV), 9 voix contre dont 3 pouvoirs (LR/CI) et 1 voix ne participant pas au vote (Mme PREMEL)

DELIBERATION : 18.2017.170 : Paris fait Paris » - Lotissement Chapelle-International (18e) – Construction d'une école et d'une crèche et aménagement de la toiture de la base logistique – Signature d'une convention de gestion des dépenses communes inter maîtrise d'ouvrage, de son avenant n°1 et d'une convention d'occupation précaire»

DELIBERATION : 18.2017.171 : Cession à la SOREQA des lots nos 16 et 23 dépendant de l'immeuble 9 passage Kracher (18e) préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser un logement social

Michel NEYRENEUF : Maintenant, il y a Paris partout, donc c'est encore « Paris fait Paris ». Il s'agit de Chapelle International, un secteur d'aménagement de l'espace où l'aménageur a été Espace Ferroviaires, il se trouve qu'il y a beaucoup d'intervenants : SOGARIS, SOGEPROM, RIVP, la Ville, etc. Espace Ferroviaires a mis en place un protocole des dépenses générales d'intérêt commun afin de

rationnaliser un appartement préempté, dans un sale état au 9, passage Kracher, en vue d'y réaliser un logement social. Il s'agit de le céder à la SOREQA qui en fera ensuite son office pour vendre ce logement insalubre salubre et en plus, logement social.

Laurent QUEINNEC : Vous savez ce que nous pensons du logement diffus, mais exceptionnellement, nous allons voter cette délibération parce qu'il s'agit d'un logement insalubre.

Michel NEYRENEUF : Il aurait fallu que je dise qu'Albert-Kahn était insalubre, je le dirais la prochaine fois.

Laurent QUEINNEC : D'ailleurs, Albert-Kahn a été acheté 500 000 € de plus que l'évaluation faite par la Ville et avec 4 % de commission, il y a à peu près un million d'euros qui se balade dans le projet d'Albert-Kahn, je le précise. Donc, ce n'est pas du tout insalubre en effet.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.170/2017.DPA.41 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.171/2017.DU.123 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.172 : Cession à Elogie-SIEMP de 4 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 2 logements sociaux (11e et 14^e, 15e, 16e, 17^e et 18e).

Michel NEYRENEUF : On est concerné essentiellement par AXIMO ce coup-ci, pas par Elogie-SIEMP puisque la délibération traite des deux. Nous sommes concernés par le 28, boulevard Barbès, 3, rue des Poissonniers, un immeuble d'angle pour un lot correspondant à un logement qui a été préempté et au 4, rue Fauvet dans le 18^{ème}, quatre lots correspondants à deux logements et deux caves. Donc, ces cinq logements sont cédés à AXIMO, filiale de Paris Habitat.

Laurent QUEINNEC : Nous votons contre puisqu'il s'agit de diffus.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.172/DU.162 à la majorité soit 33 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PCF-FDG/EELV) et 9 voix dont 3 pouvoirs (LR/CI)

ESPACE VERT & NATURE EN VILLE

DELIBERATION : 18.2017.173 : Subventions (33 500 euros) à 17 associations – Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville

Douchka MARKOVIC : La première délibération concerne des subventions à hauteur de 33 500 € pour 17 associations dans tout Paris, visant des projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en Politique de la Ville. Dans le cadre du contrat de ville parisien, pour la période de 2015 à 2020, la Ville de Paris soutient des projets visant à améliorer la qualité du cadre de vie de ces quartiers situés en Politique de la Ville. La mobilisation et la participation des habitants, notamment dans les secteurs faisant l'objet d'opérations de renouvellement urbain ou de transformations conséquentes répondent à l'objectif de la Ville d'impliquer les Parisiens dans le devenir de leur cadre de vie.

Plusieurs outils sont mobilisés à cet effet, comme la gestion urbaine de proximité et la démarche Nature+, la subvention en question concerne la démarche Nature+. Elle a été mise en place avec l'ambition de renforcer la présence de la nature en ville, en associant étroitement les habitants, ce qu'on appelle les coins et les recoins délaissés urbains. Les espaces peu valorisés sont repérés un à un et transformés en espace végétalisé. Les habitants peuvent ainsi s'approprier des murs végétalisés, des bacs des jardins partagés, ou développer des jardins pédagogiques ou d'insertion.

Aussi, dans la Ville de Paris, 17 associations vont pouvoir être subventionnées et cela concerne dans le 18^{ème} plus spécifiquement deux associations qui sont Vergers Urbains pour deux projets : le premier concerne la poursuite de son activité initiée depuis 2014, visant à accompagner dans le quartier de la porte de la Chapelle le développement de projets de végétalisation et d'agriculture urbaine, la création d'espaces de convivialité et d'embellissement des espaces collectifs en pied d'immeuble ou au sein des jardins partagés, au niveau du square Rosa-Luxembourg et enfin, la mise en place d'ateliers pédagogiques, notamment avec des semis, boutures, collecte de graines, etc. La subvention de la DEVE est proposée à 1 800 €.

Enfin, un deuxième projet pour le développement du verger partagé à Fleury dans le quartier des Portes du Vingtième pour 3 000 €.

La deuxième association concernée par ces subventions, ce sont les amis du jardin du Ruisseau pour deux projets s'inscrivant dans le cadre du festival Clignancourt danse sur les rails, qui permet de pouvoir, l'instant d'une soirée, danser sur la Petite Ceinture. L'objectif est d'aider quinze jeunes en décrochage scolaire, qui vont participer à la création de la scénographie végétale qui va pouvoir habiller le festival de danse sur les rails.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.173/2017.DEVE.103 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.174 : Subventions (26 460 euros) à 16 associations dans le cadre de deux appels à projets portant sur les jardins partagés, dont 10 560 euros pour « Accueillir au Jardin » et 15 900 euros pour « Récupérateurs d'eau »

Douchka MARKOVIC : C'est encore pour des subventions, cette fois à hauteur de 26 460 € pour 16 associations parisiennes, dans le cadre de deux appels à projets portant sur les jardins partagés, dont un notamment de 10 560 € pour Accueillir au jardin et un autre de 15 900 € pour Récupérateurs d'eau.

Afin d'encourager les associations gestionnaires de jardins partagés à proposer des actions nouvelles en faveur de l'environnement, la Ville de Paris lance chaque année un appel à projets Main verte.

En mars dernier, deux appels à projets proposant des jardins partagés ont lancé simultanément le 28 février 2017 auprès des associations gestionnaires, l'un ayant pour thème « Accueillir au Jardin », financé sur le budget du fonctionnement et l'autre ayant pour thème « Récupérateurs d'eau », financé sur le budget d'investissement à travers le budget participatif.

Pour le premier appel à projets sur la thématique accueil au jardin, l'idée était d'essayer d'améliorer la visibilité des jardins, avec la communication, l'accessibilité ou encore la convivialité. Dans ce premier appel à projets, le 18^{ème} est concerné pour l'association Trèfle d'Eole, pour la création de panneaux d'affichage, mode de gestion, reconnaissance des cultures des passerelles dans le jardin partagé situé au jardin d'Eole. Enfin, les amis du jardin du Ruisseau pour la réalisation d'animations pédagogiques, achat de matériels et de supports pédagogiques à destination des riverains.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.174/2017.DEVE.122 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.175 : Communication sur la signature d'un avenant à une convention de jardin partagé situé rue Montcalm dans le 18e arrondissement avec l'association « Jardin Partagé Marcadet Montcalm ».

Douchka MARKOVIC : Dans le cadre du programme Main verte, dans le respect de la charte Main verte, l'association Jardin partagé Marcadet Montcalm et la Ville de Paris ont signé le 24 juillet 2014 une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé d'une superficie de 112 m² situé au 2, rue Montcalm. Le jardin étant situé sur le dessus d'un gymnase, il y a de grosses contraintes au niveau de la portance, ce qui fait que le jardin est limité pour accroître. L'association a demandé maintenant d'avoir la possibilité d'accès à une jardinière qui a environ 5 m² et également, à l'escalier qui monte au jardin. Cette extension portera ainsi la surface du jardin à environ 132 m².

Ce jardin étant inscrit à l'inventaire des équipements de proximité, la signature d'un avenant à la convention d'occupation et d'usage pour sa gestion relève du Conseil d'arrondissement, c'est pourquoi je vous le soumetts au vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.175/2017.DEVE.132 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.176 : Mise à disposition gratuite d'un terrain à usage de jardin partagé, 23 rue Richomme (18e) – Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association La Goutte Verte

Douchka MARKOVIC : C'est pour la mise à disposition gratuite d'un terrain à usage du jardin partagé, le 23, rue Richomme, convention d'occupation et d'usage du domaine public à l'association La

Goutte Verte. C'est une association qui utilise un jardin à 100 m², qui souhaite pouvoir l'utiliser, les aménagements nécessaires à la mise en place de ce jardin comprenant notamment des travaux d'aménagement du sol, la création d'une jardinière en terrasse, avec garde-corps, la mise en place d'une zone de pavés en RB et la pose d'un container à outil fait l'objet d'un financement, notamment avec le budget participatif 2015.

Je vous propose aussi d'autoriser cette association à signer la convention d'occupation pour pouvoir avoir un nouveau jardin.

Eric LEJOINDRE : Cette délibération a occupé beaucoup de temps autour de cette table dans les précédentes années, donc on est très heureux de la voir aboutir.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.176/2017.DEVE.133 à l'unanimité

PETITE ENFANCE & FAMILLE

DELIBERATION : 18.2017.177 : Accompagnement des séparations - Subventions (149.000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale dans les 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e et 20e arrondissements

Violaine TRAJAN : A travers ces cinq délibérations, on retrouve les principaux axes de notre politique de Petite Enfance, à savoir l'augmentation du nombre de places d'accueil pour satisfaire les parents, soutenir les associations initiatives autour de la parentalité pour être au plus près des besoins des parents et développer des partenariats pour diversifier l'offre en matière d'accueil, avoir de l'accueil individuel et collectif, parental, et aussi avoir des horaires différents que les places en crèches collectives municipales.

Par cette première délibération, il s'agit d'accorder des subventions et de renouveler l'avenant des conventions pour neuf associations qui offrent des services pour les familles, notamment en matière de médiation familiale. Nous avons, dans le 18^{ème}, le CERAF Médiation qui, en 2016, a accueilli 125 familles pour offrir des conseils en matière de séparation, des conseils pour que les parents surmontent ces événements.

Je vous propose d'adopter cette subvention. Il y a plusieurs associations concernées mais sur le 18^{ème}, il s'agit de CERAF Médiation.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.177/2017.DFPE.17 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.178 : Subventions (4.389.095 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

Violaine TRAJAN : Il s'agit d'adopter des subventions pour l'association ABC Puériculture qui gère plusieurs établissements dans Paris, cela fait 673 places. Dans le 18^{ème}, cela concerne un peu plus de 50 places. Il gère deux établissements, un à cité Falaise et l'autre impasse du Gué.

Pour leur bon fonctionnement, je vous remercie de voter des subventions pour ces deux établissements mais en fait, tous les établissements gérés dans Paris, une subvention de plus de 4 389 095 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.178/2017.DFPE.69 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.179 : Subventions (1 055 302 euros), convention et avenants n° 1 avec l'association Gan Menahem (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance

Violaine TRAJAN : Le sujet de l'année, on connaît très bien le dossier maintenant puisque chaque année, c'est un dossier très bien suivi par le bureau des partenariats.

Gan Menahem gère plusieurs établissements dans le 18^{ème}, mais également dans d'autres arrondissements, le 17^{ème} et le 20^{ème}. Nous concernant, ce sont les établissements situés rue Tristan-Tzara, un jardin d'enfant et une crèche collective.

Chaque année, nous avons des échanges avec les équipes pour que ces établissements accueillent les enfants du quartier. Comme d'habitude, la directrice participe aux commissions d'attribution, aux événements aussi, aux réunions d'information que le RIF organise pour informer les familles.

Le bureau des partenariats, avec les coordinatrices de crèche organisent souvent des visites pour contrôler – comme d'ailleurs dans tous les établissements gérés en partenariat – l'association, notamment pour veiller à ce que celle-ci soit bien neutre et accueille tous les enfants dans l'établissement.

La nouveauté pour cette année, il y a la crèche Evangile qui va être détruite pour être reconstruite. Nous avons demandé aux gérants de ces deux établissements de pouvoir accueillir les familles qui se voient proposer de nouvelles places alentour, puisque l'établissement ferme. Gan Menahem a

accepté. Il y a des contacts pris entre les directrices des deux crèches avec les familles pour les orienter ou leur proposer cet accueil. Après, je ne sais pas si derrière, l'accueil est concrétisé mais en tout cas, la démarche est là.

Pour l'information du Conseil, c'est un établissement vraiment surveillé, comme tous les autres. Je vous demande de voter cette délibération pour qu'ils continuent d'accueillir les nombreux enfants du 18^{ème}.

Pascal JULIEN : C'est la 17^{ème} année qu'on en discute, on va faire bref parce que les termes du débat sont connus.

Simplement, ce que je veux dire, c'est qu'il y a de cela maintenant quelques temps, cela fait trois, quatre ans, j'avais eu M. PEVZNER et c'est moi qui lui avais dit : « Vous savez, M. PEVZNER, lorsque la crèche Evangile sera détruite – puisqu'à l'époque, il y avait une rumeur qu'elle serait détruite, ce n'est encore qu'une rumeur, cette rumeur se confirme – si vous acceptiez de prendre en charge, le temps des travaux, les enfants de cette crèche, cela serait peut-être de nature à ce qu'on révisé le vote de mon groupe, on en parlerait en tout cas. » Mais pour l'instant, cela n'est pas fait ; tant que ce n'est pas fait, nous restons sur la position qui est la nôtre jusqu'à présent, c'est-à-dire l'abstention ; l'abstention qui est d'ailleurs un progrès, je rappelle que de 2001 à 2013, nous votions contre, mais comme il y a eu incontestablement quelques efforts, quelques progrès à nos yeux, même s'ils sont très timides, on s'était abstenu à titre d'encouragement.

Je tiens à le signaler que les discussions avec M. PEVZNER, je le cite, sont excellentes ; j'apprécie vraiment les discussions avec lui parce qu'on se dit tout, tranquillement, on met les choses sur la table, on ne fait pas semblant. C'est vrai que c'est quand même agréable. Je sais qu'il regarde toujours nos débats, je lui dis « M. PEVZNER, tenez votre parole et je tiendrai la même ».

Danièle PREMEL : Je ne reprendrais pas le débat que nous avons déjà eu sur ces crèches confessionnelles, c'est vrai que là, il y a un cas particulier, mais en tout cas, de la place où je suis et où je passe, habitante de la rue de l'Evangile, je ne vois pas vraiment cette mixité s'installer au sein de cette crèche. Donc, cela conforte notre positionnement qui est de voter contre cette délibération.

Jean-Bernard BROS : Nous voterons contre pour les mêmes raisons, je ne vais pas en rajouter.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Comme tous les groupes se sont exprimés, nous allons voter pour. Je ne vais pas relancer le débat, juste en disant que c'est d'intérêt général parce que si tous les groupes votaient contre, malheureusement, ce sont des enfants qui n'auraient pas de place. Donc, il faut que ces enfants aient une place.

Après, il est normal que la Ville de Paris mène des discussions avec chacun des responsables mais nous, nous avons toujours assumé un positionnement favorable et un vote utile dans l'intérêt des enfants.

Eric LEJOINDRE : Je ne vais pas non plus allonger le débat qu'on a déjà eu à plusieurs reprises, simplement je voulais saluer, comme M. JULIEN, l'esprit de dialogue du rabbin PEVZNER qui, d'abord, ouvre les portes de son établissement volontiers à tous ceux qui veulent y aller pour parler d'une situation qu'ils connaissent effectivement et avoir un dialogue avec lui.

Puis, je voulais surtout saluer le travail de longue haleine et qu'elle continue à faire, Mme TRAJAN qui, sur ce dossier, a beaucoup travaillé, dialogué, regardé les choses et c'est aussi beaucoup grâce à

Mme TRAJAN qu'un certain nombre de malentendus ont pu être levés. Ce travail se poursuit au fur et à mesure parce qu'il est toujours nécessaire d'améliorer les choses.

Je crois qu'on a, dans le 18^{ème}, un exemple plutôt positif de ce qu'il est possible de faire en matière d'évolution et on le doit à l'ensemble de la municipalité, à la précédente équipe comme à la mienne aujourd'hui. Mais c'était d'ailleurs Mme TRAJAN qui était aux mêmes fonctions dans les deux et qui nous a permis de progresser.

Je voulais conclure en partageant, cela peut arriver ce que vient de dire M. BOURNAZEL, la réalité est que si cette subvention n'est pas votée, la crèche ferme. Je pense que c'est une responsabilité qu'il serait un peu difficile d'assumer et pas très juste.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.179/2017.DFPE.135 à la majorité soit 29 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/LR-CI), 7 voix contre dont 1 pouvoir (PC/PCF-FDG/M. BROS) et 7 abstentions dont 1 pouvoir (EELV)

DELIBERATION : 18.2017.180 : Subventions (559.155 euros) et avenants n°1 à l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance

Violaine TRAJAN : Nous connaissons bien le Centre Israélite de Montmartre qui anime et gère trois établissements à Montmartre, rue Chevalier-de-la-Barre, rue Lamarck, deux établissements, un jardin d'enfants et une crèche.

Je vous remercie de voter pour ces trois établissements, 559 155 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.180/2017.DFPE.143 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.181 : Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2, rue Maxime Lisbonne (18e).

Violaine TRAJAN : Le 22 mai dernier, par délibération, nous avons voté le principe de renouveler la délégation de service public et de choisir ce mode de gestion comme pour la crèche située 2, rue Maxime-Lisbonne. Aujourd'hui, il convient de lancer la procédure pour choisir le prochain délégataire qui continuera de gérer cet établissement. A noter que la Ville porte une grande attention aux critères, certes de pédagogie et d'accueil, de projets développés pour animer et gérer ces établissements mais aussi, une grande attention sur la politique sociale développée et puis, une

dimension de l'environnement, la manière dont les équipes s'impliquent dans l'Arrondissement et c'est une bonne chose puisque vous le savez, le 18^{ème} a un réseau de professionnels très dynamiques et très impliqués. C'est bien de savoir que cela est pris en compte au niveau parisien.

Donc, merci de voter cette approbation de lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement de la crèche qui se trouve au 2, rue Maxime-Lisbonne.

Eric LEJOINDRE : On va en venir aux affaires scolaires. Avant cela, je voulais vous informer qu'une délégation des salariés de Tati – c'était le bruit que nous entendions à l'extérieur – avaient manifesté depuis les magasins Tati pour se rendre à la Mairie. J'ai demandé, puisqu'ils le souhaitent, qu'un certain nombre d'élus puissent aller les rencontrer. Voilà pourquoi Mme ROLLAND nous a quittés avec d'autres élus qui sont donc en train de recevoir les salariés de Tati qui le souhaitent et qui pourront, le cas échéant, nous faire un compte rendu, si c'est utile, de cette discussion et éventuellement proposer un vœu ou une expression du Conseil d'arrondissement. C'est un sujet important que celui de Tati qui a connu, non pas un rebondissement, mais un ralentissement lors de l'audience qui s'est tenue lundi dernier puisque la décision de justice a été reportée au mois de septembre, ce qui est une bonne nouvelle temporaire pour les salariés puisque jusqu'à la fin septembre, ils sont assurés de continuer à travailler, d'avoir leur salaire, de pouvoir ouvrir leur magasin, mais qui ne dit rien sur le futur de la situation de tous les magasins de Tati et puis particulièrement, nous concernant, de leur vaisseau amiral, comme ils disent dans la profession du boulevard Barbès qui, si elle devait connaître des modifications, pourrait être problématique, non seulement et essentiellement pour les salariés du groupe Tati qui y travaillent mais aussi pour la vie dans le quartier et pour ce site.

Nous en saurons sans doute plus, le cas échéant, quand cette discussion aura eu lieu.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.181/2017.DFPE.167 à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

DELIBERATION : 18.2017.182 : Subventions (10.200 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 18e arrondissement et convention avec l'association « Les Petits Débrouillards Ile-de- France ».

Philippe DARRIULAT : Il s'agit d'une délibération pour subventionner cinq associations implantées dans des écoles et les collèges du 18^{ème} arrondissement et qui proposent des actions pédagogiques, éducatives, tant sur temps scolaire que sur temps périscolaire. Cinq associations dont deux d'entre elles d'ailleurs sont portées à bout de bras par des directrices d'école et les trois autres, toutes s'appuyant à la fois sur les équipes éducatives de l'Éducation nationale et sur celles de la Ville.

Ces cinq associations sont :

- les Serruriers Magiques du quartier de la Goutte-d'Or, qui organisent toute une série d'activités, c'est une des deux qui est portée, j'en profite pour saluer ici Véronique BAVIERE, directrice de l'école Oran qui porte cette association ;
- l'association Sierra Prod qui là, intervient essentiellement sur le projet fait vis-à-vis du collège Berlioz, vous savez toute l'attention que nous portons à cet établissement ;
- l'association Slam O féminin, qui travaille contre les comportements sexistes notamment et qui intervient essentiellement sur l'élémentaire Belliard ;
- l'association 4x4 dix-huit, elle aussi, deuxième association portée par une directrice, que je resalue, Catherine NEVANNEN de l'école Simplon ;
- les Petits Débrouillards qui, elle, demande une subvention pour un projet portant sur la rue Valentin-Abeille.

10 200 € sur l'ensemble des cinq associations qui n'ont plus à faire leur preuve, merveilleux travail, je pense que nous devrions avoir l'unanimité sur cette délibération, M. le Maire.

Eric LEJOINDRE : Je confirme l'intérêt de l'ensemble de ces activités.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.182/2017.DASCO.24 à l'unanimité

CAISSE DES ECOLES

DELIBERATION : 18.2017.183 : Caisse des Écoles (18e) - Subvention (159 422 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Dominique DEMANGEL : La première délibération porte sur la subvention annuelle sur les séjours de vacances. Vous savez qu'il y a un certain nombre de séjours de vacances proposés par la Caisse des écoles du 18^{ème}, en lien avec les séjours proposés par la Ville de Paris et les séjours de la Caisse des écoles du 18^{ème} répondant évidemment aux critères arc-en-ciel, c'est-à-dire aux critères définis par la Mairie de Paris.

Cette année, on a proposé 15 séjours de vacances sur l'été 2016. C'est là-dessus que porte la subvention, 234 enfants sont partis, soit 30 de plus que l'année précédente. Sur les familles qui sont parties, ce sont essentiellement des familles dans les tarifs 1 à 5 de la Caisse des écoles. On considère que l'objectif que l'on a pour ces séjours de vacances est parfaitement rempli et nous n'avons eu que des retours tout à fait satisfaits.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette subvention de 159 422 € pour ces séjours de vacances.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.183/2017.DASCO.48 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.184 : Caisse des écoles (18è)-Subvention (7 723 468 euros) pour la restauration scolaire

Dominique DEMANGEL : Cette fois, je parlerais de cette délibération en même temps que celle dont vous avez communication pour avis, c'est la subvention de la restauration scolaire. Il y a la partie qui est municipale, puis la partie départementale qui porte sur un certain nombre de collèges. Mais évidemment, il s'agit de la même prestation. Celles-ci font l'objet d'un calcul en fonction des modalités d'attribution, tel qu'il résulte de la délibération de 2014 qui couvrait la période 2015-2017 pour l'ensemble de la Ville. Donc, c'est l'article 7 de cette délibération qui précise chaque année les éléments constitutifs de la subvention.

Pour l'année 2017, nous avons une subvention qui se montera à 7 723 468 € pour la partie municipale et à 1 051 360 € pour la partie départementale. Cette subvention est un peu en baisse par rapport à l'année dernière parce que le nombre des repas que l'on avait estimé sur l'année a été supérieur au montant réalisé. C'était dû essentiellement au fait que comme nous avons généralisé le système des forfaits pour le paiement et pour l'inscription à la cantine, on avait pris une petite marge, en considérant qu'il y aura peut-être plus de repas ou plus d'inscriptions pour des repas que l'année précédente. Cela n'a pas été le cas et donc, on a pour cette année le retour à un montant à peu près identique à celui des années antérieures.

Je vous incite à voter favorablement pour cette délibération, le vote ne portant évidemment que sur la partie municipale.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.184/2017.DASCO.68 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.185 : Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2018-2020

Dominique DEMANGEL : La dernière délibération porte sur la mise en place du nouveau système de subventionnement de la restauration scolaire parisienne. Comme vous le savez, puisqu'on avait déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, il y a eu une réflexion au niveau municipal sur le fait d'unifier un peu plus les fonctionnements de la restauration scolaire dans l'ensemble des arrondissements.

Un des objectifs recherchés par cette réflexion était surtout pour les caisses des écoles qui portent un nombre important de personnels, d'avoir une amélioration des conditions de travail et une homogénéisation des conditions d'emploi et de travail de ces personnels.

Il y avait aussi l'objectif de faire en sorte que l'amélioration de la qualité des repas soit également partagée sur l'ensemble des arrondissements, parce qu'on avait quand même une inégalité dans la prestation offerte aux enfants.

Le troisième objectif est celui de la simplification et de la modernisation des parcours des usagers.

Nous sommes maintenant au terme des travaux de réflexion parisiens. Nous avons une définition des modalités de partenariat entre les caisses des écoles et la Mairie de Paris pour la période à venir. Donc, le cadre de ces conventions pluriannuelles va être conclu sur la période 2018-2020 ; il s'agit de conventions d'objectif et de financement et cette délibération porte également les modalités de dialogue budgétaire telles qu'elles seront définies pour chacune des caisses.

On renforce globalement la définition de ce qui est la mission de la restauration, la mission du service public de la restauration collective et également, les modalités d'encadrement et de contrôle par l'administration parisienne.

Enfin, les objectifs auxquels je faisais allusion, c'est-à-dire la promotion à l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire feront l'objet d'objectifs plus précis que ceux que nous avons antérieurement.

Il y aura, pour des projets qui peuvent être innovants, des enveloppes spécifiques qui pourront être négociées annuellement.

J'ajoute enfin que contrairement à ce qui avait été éventuellement discuté, tous les modes de production et de fabrication des repas au niveau des différents arrondissements pourront rester identiques à ce qu'ils sont aujourd'hui. C'était une demande de la plupart des arrondissements qui avaient déjà beaucoup travaillé chacun de leur côté et avec des modalités différentes de fabrication, mais qui souhaitaient conserver le bénéfice des efforts faits. Donc, ce sera bien le cas. Dans le 18^{ème}, nous continueront à avoir un délégataire, mais on aura l'occasion d'en reparler puisque la convention avec le délégataire viendra à échéance l'année prochaine.

Donc, je vous incite à donner un avis favorable à cette délibération sur les nouvelles modalités de conventionnement et de financement pour la période 2018-2020.

Eric LEJOINDRE : Un dossier qui se poursuit mais qui se conclut non seulement dans la bonne direction, mais dans la direction que nous souhaitons et finalement, d'une certaine façon, à la manière que nous avons imaginé qu'il évoluera. Donc, je m'en réjouis aussi et vous invite tout autant que Mme DEMANGEL à voter cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.185/2017.DASCO.117 à l'unanimité

SPORT

DELIBERATION : 18.2017.186 : Subventions (186.000 euros) et conventions avec 4 associations sportives locales (18 e).

DELIBERATION : 18.2017.187 : Subvention et convention (90.000 euros) à l'association Espérance Sportive Parisienne (18e).

Evelyne DAMS : Ce sont des subventions aux associations sportives et plus spécialement les associations subventionnées et conventionnées. Conventionnées, tout simplement parce que ce sont des associations qui réalisent spécialement les objectifs poursuivis par la politique parisienne et au niveau du sport de proximité. Cette convention est suivie attentivement et génère aussi des subventions d'un montant élevé.

Nous avons tout d'abord Championnet Sports qui bat des records de chiffre, rappelons-le : 1 918 licenciés, 26 activités sportives et près de 4 000 adhérents. Donc, c'est une subvention de 100 000 €.

Ensuite, Olympique Montmartre Sports, un club de football, en cours de partenariat et de fusion avec Championnet Sports. La subvention est d'un montant de 27 000 €.

Nous avons Paris Basket 18, qui propose du basket féminin. En termes d'actualité, il vous faut savoir qu'il y a un projet de rassemblement avec le Stade français, qui sera en cours de discussion l'année prochaine mais nous avons eu bien sûr beaucoup de garantie sur le fait que PB18 reste dans le 18^{ème} naturellement. Pour Paris Basket 18, c'est 44 000 €.

Ensuite, RTF sport et culture, on l'appelle toujours RTF mais en fait, c'est Paris sport et culture. C'est un club de foot qui a tout spécialement une équipe féminine, là aussi un grand nombre de licenciés : 290.

Pour finir, je vais enchaîner directement avec la deuxième délibération, nous avons également ESP, qui continue brillamment sa route avec beaucoup de dynamisme, 500 licenciés et un niveau très élevé en termes de compétition.

Pour l'ensemble de ces cinq associations sportives, je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.186/2017.DJS.68 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.187/2017.DJS.85 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.188 : Subvention (2.000 euros) à l'association Groupe Amical Sportif de Clignancourt au titre de la jeunesse (18e).

Éveline DAMS : La 217 concerne l'association Groupe amical sportif de Clignancourt. C'est une association qui fait plutôt un travail d'éducation durant les congés extrascolaires au niveau de la porte de Montmartre. Ce sont 150 jeunes de 6 à 25 ans qui sont concernés. Pour cette association, un montant de 2 000 €. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.188/2017.DJS.217 à l'unanimité

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2017.189 : Subvention (518.781 euros) versée par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et convention afférente suite à la création de trois espaces dédiés aux jeunes.

Jean-Philippe DAVIAUD : La première délibération propose d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec la Caisse d'allocations familiales, convention qui permettra le financement de la CAF de Paris pour la réalisation de trois espaces jeunes à Paris. Pour le 18^{ème}, un espace est concerné, il s'agit de celui qui va trouver place au 9, rue Tchaïkovski et le financement qui sera obtenu par la Ville de Paris grâce à cette convention est de 344 085 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.189/2017.DJS.176 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.190 : Subventions (4.500 euros) à La Compagnie du Son des Rues et La Compagnie de l'Astre, au titre de la Jeunesse, dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville » pour 2017 (18e et 19e).

Jean-Philippe DAVIAUD : La Compagnie du Son des Rues et la Compagnie de l'Astre, deux associations pour lesquelles il est proposé des subventions de fonctionnement, l'une pour l'atelier d'initiation à la pratique documentaire des jeunes de 11 à 16 ans, c'est l'association le Compagnie du Son des Rues pour un montant de 3 000 € et la seconde, la Compagnie de l'Astre pour son action production d'un évènement artistique mêlant le théâtre, la photo et le vidéo, c'est à destination de jeunes de 13 à 18 ans et le montant proposé est de 1 500 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.190/2017.DJS.200 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.191 : Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association Paris Macadam - Quartiers d'Art (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Il est proposé la signature d'une convention triennale avec l'association Paris Macadam, quartiers d'art que l'on connaît tous, association de la Goutte-d'Or qui a beaucoup d'actions très utiles pour les habitants.

Depuis 2009, l'association s'est donnée pour priorité de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 30 ans par le biais d'activités culturelles et artistiques et c'est à ce titre notamment qu'il est proposé cette subvention de 32 000 €, sachant que cette subvention se décompose par le

financement à trois titres : au titre de la culture pour 18 000 €, au titre de la jeunesse pour 9 000 € et au titre de la Politique de la Ville pour 5 000 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.191/2017.DJS.219 à l'unanimité

EGALITE HOMME, FEMME & L'INTEGRATION

DELIBERATION : : 18.2017.193 : Subventions (26 000 euros) à 6 associations pour le financement de 7 projets portant sur l'intégration des étranger.e.s à Paris.

Nadine MEZENCE : Dans ce projet de subvention, trois associations dans le 18^{ème} sont concernées : deux projets sur l'apprentissage du français pour un montant total de 10 000 € qui concerne deux associations, la Scop, Langues plurielles qui a pour but de participer au développement du lien social à travers la mise en place de formations, d'actions culturelles, de pratiques artistiques et de toute activité qui servirait à cet objectif.

Elle propose dans le cadre du projet Mode à la Goutte-d'Or, un parcours linguistique à visée professionnelle. Dans ce cadre, l'association propose un parcours sur le thème de la mode. Il est proposé une subvention d'un montant de 4 000 €.

La compagnie Graines de soleil que nous connaissons bien, propose des activités culturelles et artistiques dans le quartier de la Goutte-d'Or permettant aussi l'accès à la culture des habitants qui peuvent en être éloignés, avec l'action Parole de femmes, en partenariat avec le centre social Accueil Laghouat, elle propose un atelier théâtre à destination des femmes en apprentissage du français complété par des sorties culturelles.

Pour cette association, il est proposé une subvention de 4 000 € au titre de l'intégration et 2 000 € au titre de la Politique de la Ville.

Pour la troisième association, c'est un projet qui valorise les cultures issues des migrations pour un montant total de 2 000 €, c'est l'association Ile du Monde qui valorise le patrimoine culturel immatériel porté par l'immigration. Tout en facilitant l'insertion sociale et professionnelle de personnes d'origine étrangère, elle développe des actions permettant la découverte d'une gastronomie de matière conviviale par des cuisiniers amateurs d'origine diverse.

L'association soutient également la professionnalisation de cuisiniers grâce à un accompagnement socioprofessionnel. Pour cette association, il est proposé une subvention de 2 000 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.193/2017.DDCT.78 à l'unanimité

Eric LEJOINDRE : Avant que nous poursuivons, Mme BOUYGUES souhaitait nous dire un mot d'une délibération qui concerne le Conseil départemental et qui concerne la linguistique ; cela rentre finalement plus dans ce cadre, plutôt que de la repousser ailleurs. Nous n'allons pas voter mais nous pouvons au moins la présenter.

1. **Direction de l'attractivité et de l'emploi : Conventions pluriannuelles et avenants aux conventions pluriannuelles, conventions annuelles avec des associations du 18^{ème}**
2. **Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé : Subventions pour des actions sociolinguistiques pour l'insertion à la solidarité**

Claudine BOUYGUES : Je voulais vous parler de deux délibérations importantes, une par la direction de l'attractivité et de l'emploi, qui concernent le Conseil départemental. Nous en avons souvent parlé ici en Conseil municipal et vous avez eu l'occasion de les rencontrer dans l'Arrondissement à l'occasion, soit de réunions, soit de présentation de leur travail. Une par la direction de l'activité et de l'emploi, qui concerne un projet de délibération sur les parcours linguistiques à visée professionnelle, dans ce cadre, qui associe à la fois le contrat de ville et le plan parisien d'insertion par l'emploi, le PPIE, qui vise à réduire les inégalités territoriales et à lever les freins sociaux, en particulier les freins professionnels auxquels s'ajoutent souvent des problématiques liées à la précarité. L'ambition de l'appel à projets lancé en janvier, qui concerne la période 2017-2018, est de soutenir des actions d'apprentissage du français aux démarches à finalité professionnelle afin de renforcer l'employabilité des personnes très éloignées de l'emploi.

Pour ce travail, quatre types de formations sont proposés. D'une part, des formations en linguistique accompagnées d'un travail général sur les instruments de recherche d'emploi. Celles qui sont associées à un travail sur l'insertion professionnelle dans un secteur d'activité particulier, je pense particulièrement à des secteurs où il y a de l'emploi comme les services à la personne et à la Petite enfance, hôtellerie et restauration, métier de la mode et du bâtiment. Enfin, des formations qui ciblent les salariés en insertion pour parfaire leur niveau linguistique et destinées en particulier à des jeunes de 16 à 25 ans.

Pour notre Arrondissement, huit associations que vous connaissez tous sont concernées, il s'agit de :

- trois conventions pluriannuelles qui seront signées avec Adage et la Salle Saint-Bruno pour des projets en lien avec des demandes de cofinancement auprès du Fonds social européen ;
- six avenants aux conventions pluriannuelles signées au profit des associations Accueil Goutte-d'Or, Adage, l'Ile aux langues et Cefil ;
- quatorze conventions annuelles relatives, en lien avec des actions portées avec les associations Atouts Cours, Essor langues et partages, le Cefil à nouveau et Langues Plurielles.

C'est un travail de fond qu'il convenait de saluer et je voulais parler de cette délibération.

La suivante concerne la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé et en particulier, tout le travail qui concerne l'insertion à la solidarité. Ces demandes de subventions concernent aussi des actions sociolinguistiques moins à visée professionnelle, mais qui concerne tout autant les personnes

habitants des quartiers populaires. Des associations qui travaillent sur des actions globales d'aide à l'insertion de ces publics et qui associent un apprentissage du français.

Chaque apprenant bénéficie de six heures de formation par semaine ; ces actions permettent de constituer un tremplin qui permet au bénéficiaire d'accéder à une formation professionnelle ou à un emploi. Il s'agit du Secours Catholique, de l'Accueil Laghouat, du centre Alpha Choisy qui travaille dans le 13^{ème} mais aussi dans le 18^{ème}, de l'Association générale des familles 17^{ème} et 18^{ème} et enfin l'Essor langues et partages culturels qui travaille sur le quartier de la Chapelle.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation. On a pensé qu'il était utile même si on n'a pas à voter dessus, que nous soyons informés sur ce sujet essentiel. S'il n'appelle pas de commentaire supplémentaire, on va poursuivre avec l'ordre du jour.

DEMOCRATIE LOCALE & LA PARTICIPATION CITOYENNE

DELIBERATION : 18.2017.194 : Subventions (20.000euros) à 7 associations pour leurs actions visant à accompagner les porteurs de projets des quartiers populaires dans le cadre du vote de l'édition 2017 du Budget Participatif et signature de conventions.

Caroline NEYRON : Vous savez, les budgets participatifs, on est maintenant dans la troisième année. Donc, cela s'est bien intégré maintenant au planning de notre vie municipale. D'ailleurs, nous avons une commission ad hoc qui étudiera l'ensemble des projets soumis dans le 18^{ème}, c'est-à-dire 107 projets le lundi. Vous savez que cette commission ad hoc est publique, comme le Conseil d'arrondissement, donc vous êtes tous invités à pouvoir y assister si cela vous intéresse.

L'engagement de la Ville de Paris dans le cadre du budget participatif est de pouvoir être le plus inclusif possible et d'intégrer l'ensemble des Parisiens. Pour cela, une part importante du budget, 30 millions d'euros ont été consacrés aux quartiers populaires l'année dernière. Le défi a été relevé car un quart des projets soumis au vote ont concerné les quartiers populaires.

Mais il ne suffit pas de flécher un budget pour pouvoir mobiliser les quartiers, donc l'année dernière, des associations ont accompagné des habitants des quartiers populaires à se mobiliser, à élaborer des projets pour pouvoir lever les barrières culturelles ou sociales qu'ils peuvent rencontrer dans la mise en œuvre de ces projets.

Cette année, l'enjeu dans cette délibération est de renouveler ce soutien aux associations de quartier et en l'occurrence, dans le 18^{ème}, Astéria pour soutenir l'engagement des quartiers populaires et leur mobilisation dans le cadre du budget participatif.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.194/2017.DDCT.87 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2017.196 : Subventions (368 900 euros) à 63 associations pour le financement de 64 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2017

DELIBERATION : 18.2017.197 : Subventions (646 900 euros) et convention à 207 associations pour le financement de 276 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2017.

DELIBERATION : 18.2017.198 : Subventions (251 500 euros), 3 avenants et 17 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 20 associations pour le financement de 38 projets sur les quartiers Politique de la ville parisiens.

DELIBERATION : 18.2017.199 : Subvention (11.500 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Atouts Cours (Une subvention de 14 500 euros est proposée au Conseil Départemental 2017 DASES 6G).

Maya AKKARI : Nous allons délibérer pour de nombreuses délibérations importantes pour notre Arrondissement et plus particulièrement les quartiers populaires. Ces délibérations portent sur la citoyenneté, sur la deuxième enveloppe dans le cadre de subventions, dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville et de conventions pluriannuelles pour douze associations du 18^{ème}.

La DDCT 60 concerne l'appel à projets citoyenneté, laïcité et valeur de la République. Anne HIDALGO, suite aux attentas du Bataclan, a souhaité renforcer notre action dans les quartiers populaires à ce niveau. Elle avait alloué plus de 300 000 € pour cette action qui est renouvelée. Je vous demande de délibérer sur un certain nombre d'actions à hauteur de 368 900 € sur Paris et en particulier pour le 18^{ème} à hauteur de 112 000 €.

Je vous rappelle à cette occasion que les quartiers populaires du 18^{ème} représentent 100 000 habitants et environ un tiers de la politique des quartiers en Politique de la Ville parisienne. Vous voyez que la somme qui – entre guillemets – nous revient correspond bien à ce tiers. Nous sommes un arrondissement qui a beaucoup de besoins, il est important de le réaffirmer.

Nous souhaitons subventionner :

- l'association Adage à raison de 7 000 € pour le numérique au service de la citoyenneté, un travail avec les femmes migrantes à la porte Montmartre ;
- 5 000 € à l'association Service social familial des migrants sur « **Moi** ambassadeur des valeurs de la République mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme » ;
- 8 000 € à l'association ATNT qui travaille sur les médias et qui va faire le lien entre l'usage du numérique et de la citoyenneté ;
- 8 000 € pour le centre Lesbien, Gai, Bi, Trans de Paris et d'Ile-de-France qui organise un cycle des café-débats sur la question des discriminations ;

- 10 000 € pour la compagnie Bouche à Bouche avec un projet qui s'appelle « Marianne, c'est toi », un projet sur la citoyenneté et les valeurs de la République ;
- 8 000 € pour la Simad pour des projets sur la citoyenneté ;
- 5 000 € pour Entête qui anime dans le cadre de l'accompagnement scolaire de l'accueil des loisirs des centres sociaux, des ateliers de formation pour les animateurs d'animation d'atelier et d'apprentissage à la laïcité ;
- 8 000 € pour l'association Espoir 18 pour l'éducation à l'image, production de discours alternatifs pour la lutte de façon plus spécifique contre la radicalisation ;
- 5 000 € pour l'association Français langue d'accueil pour l'élaboration d'un journal collaboratif numérique par les réfugiés ;
- 6 000 € pour l'association Génération Freedom Rider, pour créer des passerelles entre les jeunes du 18^{ème} et du 19^{ème}.

Nous avons ce soir de nombreuses subventions pour des associations qui œuvrent à rapprocher les deux rives de la ligne de chemin de fer de l'est parisien et qui associent des jeunes des quartiers du 19^{ème} et du 18^{ème}.

- 5 000 € pour l'Institut des Cultures d'islam pour un projet « A vos plumes citoyens » destiné aux jeunes ;
- 4 000 € pour la compagnie Les Réveillés qui fait réfléchir les jeunes à l'aide des médias, du cinéma, de documentaire ;
- 4 000 € à la compagnie du Son des rues pour des petites formes vidéo sur la citoyenneté ;
- 6 000 € sur la Maison des journalistes qui veut travailler sur la bonne lecture des médias et la lecture critique des médias ;
- 4 000 € pour l'association Léo-Lagrange pour mettre en place des ambassadeurs de la citoyenneté et de la lutte contre la discrimination ;
- 3 400 € pour la Ligue d'improvisation française, un travail sur l'improvisation théâtrale qui a montré son efficacité et sa popularité auprès des jeunes ;
- 3 000 € pour la Salle Saint-Bruno qui veut travailler avec les habitants de la Goutte-d'Or à décrypter l'information, booster la participation des habitants parce que la participation est aussi de la citoyenneté ;
- 8 000 € pour l'association SOS Racisme avec des ateliers d'échanges ;
- 5 000 € pour Tatane, c'est un projet assez original, Mme DAMS est associée dans ce travail, c'est le projet Citizen foot. C'est à l'occasion de rencontres autour du foot, des ateliers, de débats sur la citoyenneté.

Ensuite, la DDCT 61. Comme vous le savez, nous subventionnons 150 associations dans le 18^{ème} arrondissement dans le cadre de l'appel à projets. Nous arbitrons parce que nous avons beaucoup de demandes dans le cadre d'une réunion qui réunit toutes les directions de Paris dans un dialogue continu avec les élus sectoriels. Ce soir, je vais vous demander de voter pour de très nombreuses subventions à hauteur de 152 000 €.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, il m'a semblé important de montrer la déclinaison de ces sommes :

- 51 500 € pour un de nos axes prioritaires qui est la culture et la pratique artistique ;
- 34 000 € pour la sécurisation des parcours professionnels ;
- 20 500 € pour la prévention des situations de précarité ;
- 19 800 € pour construire des trajectoires scolaires positives ;
- 9 500 € pour mieux insérer les quartiers dans la Ville.

Comme je vous le disais, 150 associations sont concernées par l'appel à projets. Je ne vais pas pouvoir citer toutes les associations qui bénéficient de ces subventions au service des habitants.

La DDCT 62, une délibération importante puisqu'il s'agit de 12 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 12 associations du 18^{ème}. Nous souhaitons assurer les associations de notre soutien, les aider pour qu'elles puissent travailler sur du moyen et du long termes, les accompagner dans ce travail. Nous mettons en place des conventions avec :

- Accueil Laghouat à la Goutte-d'Or qui accompagne énormément les migrants ;
- L'Afev qui accompagne nos jeunes pour la lecture et le soutien scolaire ;
- Art-Exprim pour tous les ateliers artistiques qu'ils mettent en place ;
- L'association Culture 2+ qui intervient dans le cadre du périscolaire également ;
- L'association Adage à la porte Montmartre qui est exemplaire. Adage a 80 % de sorties positives, c'est-à-dire sur 100 femmes qu'elle encadre, il y en a 80 qui, à la fin de cet accompagnement qui trouvent un emploi, c'est vraiment exemplaire ;
- L'association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation pour l'accès au droit ;
- Le centre d'aide d'interaction de recherche ethno-psychologique fait un travail approfondi avec les jeunes de la Goutte-d'Or ;
- Extramuros avec ses ateliers participatifs et chantiers éducatifs au square Léon ;
- La Pépinière Matis Jean-Philippe qui travaille sur le quartier La Chapelle au soutien de la vie associative ;
- La Sierra Prod que nous connaissons tous pour son travail artistique exemplaire, essentiellement sur la porte Montmartre ;
- Ma plume est à vous qui fait beaucoup d'accès aux droits sur la porte Montmartre ;
- Projets 19 qui œuvre pour accompagner tous les acteurs du 19^{ème} au niveau de l'emploi.

La DDCT 91, une subvention et une convention de 11 500 € pour l'association Atouts Cours qui œuvre essentiellement auprès des migrants pour l'acquisition de la langue française, l'intégration culturelle et professionnelle.

Eric LEJOINDRE : Merci, Mme AKKARI, pour cette présentation de notre action en matière de Politique de la Ville.

Danièle PREMEL : La Mairie du 18^{ème} a aussi pris toute sa part sur le thème des valeurs de la République puisque nous avons organisé des ateliers de la République, dont le thème cette année était la fraternité. Ces ateliers, je vous propose de les suivre, il y aura une conférence mardi prochain sur ce thème de la fraternité, mais il y a aussi des ateliers intergénérationnels, des ateliers qui ont été dans les EHPAD, qui sont dans les centres sociaux, que ce soit par la danse, par le corporel aussi, on peut parler de la fraternité. Nous avons organisé au niveau du sport un échange entre les migrants de la porte de La Chapelle et les enfants des différents centres sociaux.

Vous voyez qu'on participe pleinement là-dessus. L'année prochaine, on aura l'égalité, un grand thème aussi qui sera à aborder.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ce complément qui ne change rien aux décisions de vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.196/2017.DDCT.60 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.197/2017.DDCT.61 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.198/2017.DDCT.62 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.199/2017.DDCT.91 à l'unanimité

ANIMATION LOCALE

DELIBERATION : 18.2017.195: Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (28.250 euros) à 15 associations œuvrant dans le 18e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit, par cette délibération, de financer 15 associations du 18^{ème} au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne. On subventionne des actions qui contribuent à renforcer le lien social, l'échange, l'accès à la culture, la compréhension de son territoire de vie, le sens de l'accueil et du partage. Les structures proposées ici de subventionner sont bien connues de nous tous puisque ce sont des acteurs incontournables de l'Arrondissement. Il s'agit de :

- l'association Alinéa pour 1 750 € ;
- l'atelier Ville pour 2 000 € ;
- la compagnie Graines de Soleil pour 1 500 € ;
- la compagnie Résonnance pour 1 500 € ;
- Cultures sur cour : 2 000 € ;
- Ecomusée : 1 500 € ;
- Gaby sourire : 2 000 € ;
- Le Grajar : 4 000 € ;
- la Bande à Godot : 1 500 € ;
- la Maison bleue : 1 500 € ;
- la Sierra Prod : 1 500 € ;
- la Table ouverte : 1 500 € ;
- le Petit Ney : 3 000 € ;
- Oasis 18 : 1 500 € ;
- la Salle Saint-Bruno : 1 500 €

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.195/2017.DDCT.51 à l'unanimité

ACCES AU DROIT

DELIBERATION : 18.2017.200 : Subventions (107 500 euros) à 28 associations et avenants à conventions pour le financement de projets visant à favoriser l'accès aux droits.

Hugo TOUZET : De nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens sont immigrés, c'est ce qui fait aussi la richesse de notre Ville. Malheureusement la réalité est qu'aussi, beaucoup parmi ces personnes sont dans des situations qui ne leur permettent pas toujours de s'impliquer pleinement dans la vie parisienne, dans la vie associative, dans la vie citoyenne en général à cause de difficultés qui les empêchent justement d'accéder à leurs droits élémentaires, je pense au logement, à la santé, à l'emploi, à la culture, etc.

Cette délibération qui vise à subventionner 28 associations tente à promouvoir l'accès aux droits de ces personnes immigrées, en particulier autour de quatre axes :

- les permanences d'écrivains publics ;
- l'accompagnement juridique administratif et social ;
- la médiation et l'accès à la santé.

C'est une subvention de 107 500 € qui concerne 28 associations. Je ne vais évidemment pas toutes les citer, je donne quelques exemples notamment celles qui agissent dans le 18^{ème} arrondissement :

- l'association **Antanac**, un service d'écrivains publics ;
- bien connue à la Goutte-d'Or, l'association Les travailleurs maghrébins de France ;
- l'association Droit d'urgence agit un peu partout dans Paris mais qui fait un travail phénoménal dans le 18^{ème} arrondissement ;
- l'association Conseil, médiation et formation qui a un rôle de prévention des maladies, notamment des maladies sexuellement transmissibles.

C'est tout un panel assez large autour des quatre axes que j'ai cités. Je vous invite à voter cette délibération pour permettre une meilleure intégration, un meilleur épanouissement de ces personnes immigrées qui vivent dans notre capital.

Fadila MEHAL : Je voudrais dire tout l'intérêt que j'ai par rapport à ces subventions très importantes, qui permettent une politique d'inclusion. Vous présentez sept associations avec un public relativement homogène mais en réalité, c'est vrai qu'il y a à la fois ceux qui viennent d'arriver et ceux qui sont destinataires de contrats d'intégration, d'ailleurs souvent financés par l'Etat et puis, des autres qui sont là enracinés depuis fort longtemps et qui peuvent parfois souvent même avoir des grandes difficultés d'intégration dues à des accès aux droits qui peuvent être relativement différenciés.

La question que je voulais vous poser, vous n'êtes pas obligé de me répondre aujourd'hui, avoir plus d'éléments : en termes de public, cela concerne davantage des gens qui viennent d'arriver dans les

18 mois ou des gens qui sont là depuis une décennie ou plus longtemps ? Ce n'est pas les mêmes aides et on a une aide plus importante de l'Etat quand il s'agit des personnes qui bénéficient de ce fameux contrat d'accueil d'intégration.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette question. Y a-t-il d'autres interrogations ?

M. TOUZET, si vous avez d'ores et déjà des éléments de réponse.

Hugo TOUZET : Je pourrais vous donner des réponses plus spécifiques parce que je ne connais pas comme cela les 28 associations. Mais pour répondre clairement à votre question, les publics visés pris en charge par ces associations sont très divers, il n'y a pas de tri dans les publics accueillis.

Par exemple, l'association Droit d'urgence – je la connais très bien – va faire de l'accueil, notamment du conseil juridique en droit des étrangers. Elle va tout aussi bien accueillir des personnes qui viennent, arrivées depuis moins de 18 mois que des personnes qui sont depuis longtemps sur le territoire dans des procédures longues, des renouvellements de papier, etc. Je vous donnerais des réponses plus précises sur les associations mais pour répondre clairement à votre question, cela concerne des publics assez différents, assez variés. On témoigne la diversité des services proposés par ces associations.

Eric LEJOINDRE : Sans avoir plus d'éléments précis, je voulais redire l'état d'esprit qui est le nôtre, en tout cas celui de la Ville de Paris et le nôtre ici, celui qu'a précisé M. TOUZET qui est de ne pas sélectionner en fonction des demandes et des besoins et ne pas les sélectionner en fonction du temps, de la durée de présence sur le territoire français. On en parle souvent pour les questions de linguistique où des débats importants ont eu lieu avec la précédente équipe gouvernementale. Notre position n'a pas varié, on verra ce que sera celle de l'actuel gouvernement mais il nous semble que l'accès aux droits ne peut pas être réservé à ceux qui arrivent récemment, de même que la linguistique ne peut pas être réservée à ceux qui sont arrivés récemment parce que comme chacun le sait, on est dans le 18^{ème} bien placés pour en parler, certaines personnes mettent du temps avant d'accéder à la possibilité d'accéder justement aux droits. L'état d'esprit qui est le mien, qui est celui des équipes de la Politique de la Ville, je crois partagé à l'hôtel de Ville est bien celui que vous décrivez, qui consiste à essayer de faire en sorte que tout le monde puisse avoir accès, indépendamment du temps passé sur le territoire national avant d'accéder. Sans doute qu'il serait utile d'avoir des éléments plus précis qui nous permettraient d'objectiver ce qui pour le moment n'est qu'une intention.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.200/2017.DDCT.25 à l'unanimité

PREVENTION

DELIBERATION : 18.2017.192 : Subventions (21.000 euros) et avenants aux conventions avec 2 espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

Mme PROUST ne nous ayant pas rejoint mais puisqu'il ne reste plus que cette délibération à voter avant d'en passer aux vœux, je vais vous proposer que nous votions la délibération intitulée DASES 18, qui consiste tout simplement à subventionner les dispositifs que chacun ici connaît bien qu'on appelle Ville-Vie-Vacances et qui concerne deux associations, mais pour ce qui est pour cette délibération dans le 18^{ème}, l'association Cultures sur cour, qui intervient dans le quartier Amiraux Simplon Poissonnier et qui mène des opérations de type VVV. Il est proposé que nous puissions la subventionner pour ce faire. Je vous propose d'adopter cette subvention de 21 000 € qui concerne dans le 18^{ème} Cultures sur cour.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.192/2017.DASES 18 à l'unanimité

Nous en avons terminé avec les délibérations portées à l'ordre du jour. Il nous reste un certain nombre de vœux.

VOEUX

DELIBERATION : 18.2017.201 : Vœu déposé par Michel Neyreneuf à l'attention de madame la maire de Paris et de madame la présidente du STIF relatif à la disparition des plans du réseau des bus parisiens

Michel NEYRENEUF : Vous vous souvenez tous que j'avais déjà déposé un vœu il y a presque un an dirigé sur la RATP. Ceux qui prennent le bus aujourd'hui ont vu l'effet que cela eu, c'est-à-dire aucun, nous voyageons toujours dans des saunas ambulants.

J'ai failli déposer le vœu suivant, c'est que la RATP demande l'aide de son homologue dakarois qui s'appelle Dakar Dem Dikk dans lesquels tous les bus circulent avec une trentaine de tous petits ventilateurs qui tournent et on est aéré, alors que là, bon.

Donc, je redépose ce vœu, c'est un autre sujet. Quand on a changé tous les arrêts de bus, on a oublié de remettre quelque chose qui était vital pour n'importe qui, qui utilise le bus, c'est le plan du réseau. On est obligé, si on veut connaître le plan du réseau et qu'on n'a pas l'application qui permet

de, etc. Je rappelle que les bus sont utilisés par les parisiens, les banlieusards, les touristes. Quand on arrive dans une ville, que ce soit à Berlin, à Barcelone ou ailleurs, on a envie de voir le réseau pour savoir comment on va voyager pour aller d'un endroit à l'autre et où on va faire les correspondances. Ces plans de réseau ont disparu. On est obligé de descendre dans le métro pour essayer de voir le plan de réseau du bus puisque dans le métro, il existe encore.

Ce vœu a simplement pour objet de demander à la RATP, au STIF et à la Maire de Paris, suivant leur responsabilité, de bien vouloir faire réapparaître ces merveilleux plans de bus du réseau parisien qui rendaient beaucoup de service.

Eric LEJOINDRE : C'est un vœu qui concerne la RATP et le STIF. On a appris aujourd'hui qu'on aurait tout à fait pu imaginer un second vœu puisque nous avons appris que pour la deuxième année consécutive et en contravention totale avec les engagements électoraux, le prix du Pass Navigo a sensiblement augmenté. En deux ans, c'est quand même 7,5 % d'augmentation du prix, décidé par la présidente de région et son équipe qui avaient annoncé pendant la campagne que ce tarif n'évoluerait pas. Mais on n'a pas fait de vœu là-dessus puisque vous n'étiez pas au courant au moment où les vœux ont été déposés.

Pascal JULIEN : D'abord, je voulais évoquer cette augmentation du Pass Navigo qui est choquante, injuste et incohérente. Mais dire que je voterai le vœu de M. NEYRENEUF avec d'autant plus d'enthousiasme, je le vote parce que je suis exaspéré par ce qu'on appelle la ville intelligente, expression stupide parce que si la ville intelligente, c'est quoi la ville idiote ? Dakar, Bamako, non. Ce que les croyants – parce que c'est une croyance, il y en a à l'Hôtel de Ville et parmi les très proches d'Anne HIDALGO malheureusement – appellent la ville intelligente, c'est tout simplement la ville numérique, extrêmement connectée et qui ignore la fracture numérique, qui ignore que le numérique n'est pas immatériel, que c'est fait de matériaux rares, que cela nécessite l'usage de data center qui sont dangereux, qui sont polluants, qui ignore que cela génère des ondes électromagnétiques, on est dans un brouillard qu'on n'a pas forcément besoin d'épaissir là-dessus. Voilà, c'est pour tout cet ensemble de choses.

J'aime votre vœu, M. NEYRENEUF parce qu'il y a beaucoup de gens qui ne supportent plus cette espèce de mode qu'on nous impose où tout doit avoir sur son portable, en ignorant tout le côté environnemental, tout l'aspect de fracture sociale, on est vraiment là-dedans. J'aimerais bien qu'il y ait une réflexion sérieuse, engagée à l'Hôtel de Ville sur cette question. J'y participe dans quelques commissions à laquelle je suis mais je suis extrêmement minoritaire. La foi aveugle des croyants de la ville intelligente est malheureuse.

Eric LEJOINDRE : Le vœu ne porte pas exactement sur cette question mais sur les abribus.

Pierre LISCIA : Nous allons voter le vœu mais simplement revenir sur un aspect du débat qui vient d'être évoqué, qui est l'augmentation du Pass Navigo.

Simplement, je voulais vous rappeler, M. le Maire et ceux qui se sont exprimés qu'entre 2010 et 2015, le Pass Navigo est passé de 62 € à 70 € pour les Parisiens, que c'est une augmentation de plus de 15 % ; que par ailleurs, il n'y a pas eu d'augmentation significative ou d'amélioration significative de la qualité de service pour les usagers et que les investissements, il faut quand même rappeler depuis deux ans qu'il y a eu près de 10 milliards d'euros d'investissement à la fois pour régénérer l'ensemble du réseau francilien RER Transilien pour rénover les gares, pour créer des places de stationnement pour les voitures et pour les vélos, pour tout un tas d'investissements colossaux qui n'ont jamais été faits et qui ont été réalisés en à peine moins de deux ans.

Je voulais simplement signaler que tout cela a un coût et que la promesse faite pendant la campagne des élections régionales avaient été, non pas de ne pas revenir sur le tarif unique à 70 €, mais de revenir sur le principe du tarif unique. Or, force est de constater que le Pass Navigo à tarif unique est toujours là, est bel et bien là et qu'en partant, après avoir mis en place ce Pass Navigo à 70 €, je vous rappelle que vous avez laissé une ardoise de 300 millions d'euros par an non financée qu'il a fallu trouver et trouver rapidement.

C'était simplement un petit éclaircissement.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas faire un débat, on en a déjà eu souvent sur l'augmentation du Pass Navigo. Mais je vais laisser la parole à M. BEPPO parce qu'il aurait tant à dire, notamment sur les engagements quand ils sont pris, ils sont pris dans un périmètre qui était connu. Dans une campagne électorale, les données surtout sur cette question qui avait fait l'objet de beaucoup de débats au préalable, c'était connu. L'engagement par la présidente de la Région a été pris en toute connaissance de cause. Parfois, il vaut mieux ne pas prendre des engagements quand on pense qu'on ne va pas les tenir.

Félix BEPPO : Je vais revenir à l'aspect très pragmatique du vœu de M. NEYRENEUF. D'abord pour rappeler un certain nombre de choses sur le fait que vous avez raison, M. NEYRENEUF, malgré le plaidoyer de M. JULIEN sur la ville intelligente, nous sommes dans ce cadre, les plans doivent disparaître parce que le numérique étant là tant sur les smartphones que sur les plans digitalisés, on imagine que cela peut suffire. Effectivement, ces plans manquent. Ils manquent d'une part parce qu'on a besoin de ces informations, mais c'est encore mieux lorsque les mobiliers prévus à cet effet le sont pour accueillir des plans, puis s'abriter, ce qui n'est pas nécessairement le cas. Il y a eu une concertation faite sur ces nouveaux mobiliers. Je n'ai pas eu le souvenir qu'en arrondissement, nous ayons pu donner notre avis parce que pour n'importe qui qui utilise les transports en commun comme vous ou moi sur les arrêts de bus, nous nous apercevons que les abris n'abritent pas et qu'ils sont plus souvent au vent. Comme on a supprimé des espaces pour pouvoir accrocher des plans, on ne sait plus les faire, ou il faudrait les faire dans une taille qui n'était pas du tout celle qu'on a dans le métro et pour le reste. Je pense que là, pour être totalement clair, il ne faut pas que ce soit non plus une charge contre la RATP parce qu'en l'occurrence, sur les mobiliers urbains, la RATP n'y est pour rien. Il s'agit bien d'une compétence ville sur laquelle il y aurait beaucoup à dire mais je remets cela et je renvoie à ce que disait M. JULIEN tout à l'heure sur le fait que ce débat doit avoir lieu au Conseil de Paris pour éviter que la ville intelligente ne se traduise par la disparition d'éléments importants du système de transport, les choses sont très claires de ce point de vue.

Je suis favorable à l'adoption de ce vœu et j'espère que comme le suggère M. JULIEN, ces débats auront lieu au Conseil de Paris pour rectifier et il est encore temps. Merci.

Michel NEYRENEUF : Pour conclure ce débat, vous vous rappelez où ils étaient situés avant les plans, ils étaient derrière. On peut les remettre derrière. Simplement, l'architecte va commencer par nous expliquer que c'est du verre, qu'il faut aller au-delà et dire que l'architecte est au service des habitants et ce n'est pas les habitants qui sont au service de l'esthétique de l'architecte.

Je rappelle que le vœu de fait n'est pas adressé à la RATP, il est adressé à la Maire de Paris et à la présidente du STIF qui, à mon avis, ont toutes les deux une compétence sur cette question.

Eric LEJOINDRE : Je donne la parole à M. NEYRENEUF sur un autre vœu qui n'a pas une capacité à intervenir immédiatement mais qui couche sur le papier la réflexion de M. NEYRENEUF mais d'un certain nombre d'autres présidents de bureaux de vote et qui propose des pistes que si nous l'adoptons, nous pourrions proposer au ministre de l'Intérieur pour faire évoluer positivement le

travail qui est celui des présidents de bureaux. Donc on est dans le concret mais parfois c'est utile aussi et je sais que c'est un vœu qui a retenu l'attention grâce à Vincent de VATHAIRE, d'un certain nombre d'autres directeurs généraux de service d'autres arrondissements de Paris et qui ont envie de travailler. On a un peu de temps puisque les prochaines élections étant maintenant en 2019 pour les européennes, on a peut-être un peu de temps d'engager cette réflexion, voire d'obtenir des modifications substantielles que M. NEYRENEUF nous présente.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.201 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.202 : Vœu déposé par Michel Neyreneuf à l'attention de monsieur le ministre de l'Intérieur et de monsieur le préfet de Paris relatif à l'imprimé « procès-verbal des opérations électorales » et la gestion des votes par procuration

Michel NEYRENEUF : Entre la ville intelligente et la ville de 1850, il y a une bonne moyenne à trouver. On est face actuellement à un procès-verbal des opérations électorales qui datent de je ne sais quelles années. On a l'impression que l'eau a coulé sous les ponts mais on s'en est pas aperçu et on continue à nous mettre des procès-verbaux, que les présidents et secrétaires de bureaux de vote doivent à 22h30 au mieux, remplir en deux exemplaires, à la main en ne sachant pas exactement où il faut remplir parce qu'il y a des endroits assez cachés, alors on vient ensuite à la Mairie, on s'engueulait : « Vous n'avez pas mis à quelle heure vous avez fermé ? Quoi, vous n'avez pas mis cela » puis, on nous demande de mettre les chiffres en chiffre et les chiffres en lettre, on nous fait répéter à trois endroits différents les mêmes chiffres, enfin bref, c'est le sapeur Camember.

Donc, ce qui est demandé dans un premier temps c'est qu'on refasse un nouveau modèle de procès-verbal, astucieux, intelligent et efficace, ne nous demandant pas de paraître comme des espèces d'élèves qui sont en train de trouver leur devoir pour surtout pas faire d'erreur.

Deuxième chose, c'est la constatation du directeur général des services et des services bureaux des élections qu'à partir du moment où l'accès aux procurations est beaucoup plus facile, et qu'il y a de plus en plus de procurations qui arrivent jusqu'au dernier moment, ce qui oblige une gymnastique importante des services qui, jusqu'à la dernière heure, essaie de recopier manuellement sur les fichiers des renseignements. Alors qu'il serait tellement plus simple qu'il y ait un fichier des procurations qui soit donné et qu'à partir de ce moment-là, le fichier des procurations, la personne qui viendrait voter pour quelqu'un signerait sur ce fichier des procurations et signerait sur le fichier normal sur lequel il n'y aurait pas besoin d'avoir à ajouter dessus procuration ou pas procuration.

Donc, je vous propose de voter ce vœu et en espérant qu'aux prochaines élections – à moins qu'il y ait un référendum entretemps – on ait ce nouveau procès-verbal aux prochaines élections.

Eric LEJOINDRE : Si nous l'adoptons, ce sont des suggestions que nous ferions en commun au ministère de l'Intérieur ; peut-être que d'autres bonnes idées peuvent par ailleurs être ajoutées par ceux qui ont à y travailler. L'objectif est de simplifier, de moderniser et peut-être qu'à terme, on

pourrait imaginer aussi des procès-verbaux, téléphoner à la Mairie et que les présidents et assesseurs viendraient signer pré-remplir mais on n'en est pas là.

Félix BEPPO : Je voudrais juste dire à M. NEYRENEUF qu'il y a eu une avancée extraordinaire, nous n'avons plus de bougies.

Eric LEJOINDRE : On a fait des économies très importantes.

Pascal JULIEN : Il y a la rédaction du procès-verbal. Puis il y a ce qu'on veut y mettre parce que, prenons le bulletin blanc. L'expression bulletin blanc désigne aussi bien un bulletin dans lequel on a mis un rectangle blanc aux bonnes dimensions, que l'ensemble bulletin blanc plus enveloppe vide. C'est une source d'erreur qui n'a pas manqué d'ailleurs dans mon bureau de vote et il faut mettre fin à cela. De même, j'aimerais qu'on m'explique pourquoi il faut s'ennuyer avec les quatorze sous-catégories de bulletins nuls où on n'arrive parfois à retrouver qui ne sont pas là. Cela va intéresser des universitaires qui vont faire le bulletin nul de 1850 à nos jours dans une thèse de troisième cycle, mais sincèrement en quoi cela intéresse la démocratie.

Mon groupe adhère complètement, M. le Maire, à vos propos tenus en début de séance quand vous avez argumenté en faveur du mode de scrutin actuel plutôt que le vote électronique. Vous avez parlé de la vertu de la petite enveloppe que l'on met dans l'urne, je suis bien d'accord, et la vertu des citoyens que l'on mobilise même s'il est difficile d'avoir les assesseurs, les scrutateurs, n'empêche qu'on y arrive et que si on perd cela, on perd une vitalité démocratique ; vous l'avez dit, j'adhère à cela. En même temps, vous avez remercié les bénévoles car les assesseurs sont bénévoles, les scrutateurs sont bénévoles. Je vais vous dire une chose, si bénévole, la meilleure reconnaissance qu'on pourrait faire, ce serait de leur offrir un déjeuner digne de ce nom. Parce que sincèrement, avoir – comme on a eu cette fois-ci – des couteaux, fourchettes en inox, un peu chic, pour manger de la chose, ce n'est pas tenable. Le pain, sincèrement qui a mangé ce pain ? Même comme éponge, cela ne fonctionne pas. D'un point de vue environnemental, les petites parts de fromage individualisées, on se bat pour éviter les emballages individuels, on n'a que cela. Je ne vous raconte pas le moelleux au chocolat ; moelleux, cela est sûr qu'il l'était. Le comble du comble c'est que le prestataire s'offre une petite publicité ; donc, on a la petite feuille publicité où il nous vend ses repas. Je ne suis pas sûr que le repas qui est servi soit la meilleure pub. Mais je demande qu'il n'y ait plus de pub déposée dans un plateau-repas qui n'en est pas un, qui est une très mauvaise façon d'accueillir. Comme malheureusement, il y a eu beaucoup d'abstentions, on a eu le temps de discuter, savoir quelle était l'origine de la viande servie. Les avis divergeaient ; sincèrement, on n'a pas su conclure. On fait des efforts pour améliorer un peu la qualité, introduire un peu de... faisons un effort s'il vous plaît.

De même, je le dis, même si cela concerne peu de gens mais quand on arrive au caveau ici, la qualité de vin mérite mieux, il y a eu un progrès. On parlait de si bas que c'était facile de progresser mais la cuvée du Cellier et machin, il y avait deux cuvées, c'est parti tout de suite. Donc, les derniers arrivés qui avaient les plus gros bureaux de vote, ils n'avaient plus que de la chose à boire et à bouffer. Donc, essayons d'être un peu attentif.

On a vu ici, sous l'impulsion de Mme MARKOVIC, quand on fait le nouvel an, on accueille la population, depuis 2014, on a fait travailler les associations ; on a des choses variées, riches, sympa et cela tient dans le budget tout en gardant une partie un peu traditionnelle. Donc, je ne demande pas la lune, je demande un progrès tangible sur la manière de reconnaître les gens avec ces repas.

Eric LEJOINDRE : Merci, je ne vais pas revenir sur toute l'histoire des repas à l'intérieur des bureaux de vote. Rappeler deux périodes que je n'ai pas connues mais que mon prédécesseur a bien connues et que certains d'entre vous ont dû connaître.

La première période, c'est la période où les militants politiques allaient eux-mêmes distribuer dans les bureaux de vote les sandwichs aux personnes qui les tenaient. Donc, la première amélioration a été effectivement de veiller à ce que la Municipalité puisse fournir un certain nombre de repas aux personnes qui tenaient les bureaux de vote.

La deuxième évolution a été de prévoir un marché parisien pour ces plateau-repas qui concernent maintenant des milliers de plateau-repas, peut-être est-ce une amélioration budgétaire, mais sans doute n'est-ce pas la meilleure façon de prévoir de la qualité. Peut-être que la piste du travail qu'il faut faire serait de re-arrondissementaliser mais en dédiant les budgets annexes, cette compétence de la livraison des plateau-repas dans les bureaux de vote.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter ce vœu. J'en profite à mon tour pour saluer le directeur général des services, l'ensemble de son équipe au service des élections, tous les administratifs qui ont été nombreux et qui, à chaque fois, sont efficaces. Tous les bénévoles évidemment.

Je suis d'accord avec les remarques de M. JULIEN ; c'est vrai que beaucoup de celles et ceux qui tiennent ces bureaux de vote, c'est très long, de 7h45 jusque généralement, le temps de faire la remontée à 22h30-23h. C'est vrai que d'avoir un repas de qualité serait un plus puisque c'est quand même un service rendu à la population et ce n'est pas toujours très simple justement de trouver des bénévoles.

Nous voterons ce vœu dans l'intérêt général et je voulais profiter de ce vœu pour remercier l'ensemble des services de l'administration et tous les bénévoles.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.202 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.203 : Vœu déposé par Afaf Gabelotaud à madame la maire de Paris relatif aux enseignes

Eric LEJOINDRE : Il vous a été distribué un vœu légèrement amendé sur table. Il n'y a pas de différence majeure mais je propose que Mme GABELOTAUD en présentant son vœu insiste sur les éléments qui ont changé entre les deux rédactions.

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'un vœu pour permettre d'aider les arrondissements et la Ville de Paris à combattre un phénomène gênant, qui n'est pas tout à fait nouveau mais qui s'est amplifié ces dernières années parce qu'il y a eu des choses particulières à ce niveau-là. L'idée c'est de demander au service de la Ville, à la Maire de Paris de lutter sur la prolifération des enseignes lumineuses. On le voit en particulier sur certains quartiers de l'Arrondissement et sur le branding, c'est-à-dire les marques apposées sur les vitrines et qui constituent pour le commerçant une rémunération supplémentaire. Il y a entre 30 et 300 € par mois et en général.

Il n'y a absolument aucune autorisation ou demande d'autorisation d'enseigne déposée à la Ville de Paris. Cela se fait de façon assez sauvage et en particulier sur certains quartiers populaires, lesquels ont plutôt besoin de requalification et non pas d'être défigurés par ce type de pratiques malheureuses. Donc, l'idée c'est de dire qu'étant donné que ces enseignes ne font pas l'objet de

demande auprès de la direction de l'urbanisme, que les enseignes lumineuses qui restent allumées toute la nuit créent une importante nuisance pour les riverains et que cela doit être combattu, qu'il y ait au moins cela qui soit pris en considération, que les marques de téléphonie utilisent le branding et qu'on connaît les pratiques de ces marques puisque sous couverture de sous-location de leurs enseignes, c'est tout un trafic de blanchiment d'argent et d'escroquerie organisée, conduisant le plus souvent à des condamnations, puis à des mises en examen. Certains pays ont déjà condamné assez lourdement certaines marques, je ne les citerais pas, mais qui vraiment polluent visuellement nos quartiers. On a vu combien il est difficile puisque nous faisons remonter, la Mairie d'arrondissement n'est pas consultée sur les enseignes, elle est consultée sur les autorisations de terrasses et étalages. La direction de l'urbanisme ne consulte pas les mairies d'arrondissement pour proposer les enseignes demandées par les commerçants, ce qui nous amène quand même à de très grosses difficultés puisque nous ne donnons pas d'autorisation. Certaines autorisations sont données, on ne sait pas trop le contenu ; je tiens à le préciser parce que cela tombe bien avec ce vœu de parler du cas du 4, rue Dejean où il y a une enseigne lumineuse qui va être apposée. L'autorisation a été donnée mais on ne sait pas ce qu'il y a dedans. L'enseigne est en train d'être mise en place avec des lumières LED à l'intérieur. On a assez souvent explicité à la direction de l'urbanisme que même si le règlement ne contredit pas la possibilité de mettre des enseignes lumineuses, nous y sommes totalement opposés.

Donc, nous demandons à la Maire de Paris que des mesures soient prises à l'encontre des commerçants qui acceptent ce système publicitaire illégal et de mettre en place une communication pour prévenir ce phénomène mais aussi d'accentuer le nombre de contrôle sur les enseignes en général et en particulier dans les quartiers populaires du 18^{ème} arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Merci d'avoir présenté ce vœu sur un sujet important qui a fait l'objet d'un travail avec l'Hôtel de Ville, avec les équipes de la Maire de Paris. Sur ce vœu, y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je suis intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet et me réjouis qu'un tel vœu soit déposé et dans l'intérêt général, nous le voterons.

Frédéric BADINA SERPETTE : Nous aussi voterons ce vœu. On a insisté en préparant ce Conseil d'arrondissement sur la nécessité de travailler sur les enseignes lumineuses qui ne sont pas éteintes la nuit. Au-delà des histoires d'économie d'énergie, il y a une vraie pollution visuelle qui s'en dégage et vous verrez maintenant qu'avec l'apparition des LED lumineuses, que cela commence à devenir problématique dans certaines rues, notamment rue du Mont-Cenis, vous pourrez constater qu'une enseigne violette peut illuminer l'ensemble de la rue, une bonne partie de la nuit, ce qui commence à devenir assez nuisible.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.203 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.204 : Vœu déposé par les élus PCF-FDG à madame la maire de Paris et au maire du 18^e relatif aux terrasses sauvages sur l'espace public

Eric LEJOINDRE : Une version légèrement amendée a été distribuée sur table pour élargir le périmètre du vœu.

Danièle PREMEL : Je présente ce vœu à la place de Catherine BELEM qui, avec nous, l'a conçu. Tous les Parisiens, les habitants du 18^{ème}, les Montmartrois ont les mêmes droits dont celui de pouvoir déambuler librement sur les trottoirs. Pourtant, il est quasiment impossible pour les habitants, les parents avec les poussettes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap

d'emprunter les trottoirs de certaines rues et même de sortir leur voiture garée sur les places de parking réservées au PMR. L'espace public doit être protégé. Des réunions ont eu lieu notamment entre les élus concernés, la DU de la Ville de Paris et la DPSP, les référents de Conseil de quartier Montmartre, le président de l'association Lepic-Abbesses, les commerçants dont certains de bonne volonté. Mais ces concertations n'ont pas abouti et l'on voit des patrons de brasseries, de cafés qui, sans aucun scrupule, étendent leurs terrasses et contre-terrasses bien au-delà des limites autorisées par la réglementation, allant même jusqu'à installer des tables sur la rue, bloquant ainsi des places de stationnement. Ces mêmes patrons tiennent parfois des propos menaçants quand les habitants ou les agents viennent leur faire remarquer des choses. Je dois dire que ce ne sont pas les amendes de 68 € ou de 135 € qui pourraient arrêter le phénomène.

Rappelons quand même que cet espace public que nous défendons, c'est celui d'un lieu de souveraineté populaire, fondé sur le sens d'un espace d'appartenance et d'un monde commun partagé avec d'autres, espace qui ne peut être régi par un processus mercantile qui s'approprierait une zone pour l'offrir ou l'ouvrir à un public clientéliste par le système économique. Cette conception de l'espace public – nous ne sommes pas naïfs – dépend du processus de négociation et des conflits entre les acteurs et leurs intérêts, dans la relation de la sphère publique et de la sphère privée. C'est le rôle de la puissance publique de fixer et de faire appliquer l'équilibre décidé politiquement. Nos propositions portent sur la question des terrasses sauvages de Montmartre mais nous savons tous que c'est un problème beaucoup plus large et que cela concerne bien d'autres quartiers. Je voudrais par là que votre soutien autour de ce vœu soit aussi un message sur notre rôle d'élus, sur l'autorité et la puissance publique sur l'intérêt privé.

C'est pour cela que ce vœu du groupe communiste Front de gauche demande au Maire du 18^{ème}, à la Maire de Paris de prendre toutes les dispositions afin que les habitants du 18^{ème} reprennent possession de l'espace public, qu'une demande appuyée à la Maire de Paris soit faite afin que des inspecteurs de la DPSP soient en nombre suffisant, leur permettant ainsi de faire leur travail. Que ces inspecteurs de la DPSP multiplient les procès-verbaux envers les contrevenants, que la direction de l'urbanisme constate les infractions et que les dossiers soient transmis sans délai au Procureur de la République, que la Mairie de Paris fasse respecter tout simplement la loi et procède à la suspension et au non-renouvellement du droit de terrasse accordé aux contrevenants. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci Mme PREMEL. Mme GABELOTAUD pour donner quelques éléments et ensuite, on passera la parole à ceux qui souhaitent la prendre.

Afaf GABELOTAUD : Le vœu en soi ne me dérange pas puisque effectivement, c'est une lutte de longue haleine et puis, on sait avec mon collègue M. BEPPO ô combien c'est difficile de mettre en place aussi bien des réunions de concertations des commerçants et des riverains autour d'une table, etc. et d'aboutir à quelque chose d'assez positif. C'est vrai que c'est plus dur que ce qu'il nous paraît. Après, sur ce vœu, je n'ai pas de problématique puisque cela correspond à un engagement, nous, de lutter contre les terrasses sauvages. D'ailleurs avec M. BEPPO, on a des commissions régulières pour justement attribuer au centimètre près les terrasses et contre-terrasses en demande des commerçants.

Il est vrai aussi que sur la lutte contre les terrasses sauvages, on en demande beaucoup à la DPSP, on en demande beaucoup à la direction de l'urbanisme. Evidemment, ce n'est pas suffisant parce qu'on connaît une commercialité dans le 18^{ème} très importante, particulièrement à Montmartre. La seule chose qui peut me gêner sur ce vœu c'est que je ne souhaiterais pas, je ne voudrais pas qu'on puisse penser que nous n'avons et que nous ne concentrons nos efforts que sur Montmartre. J'ai vraiment à cœur que l'on considère que tous les territoires du 18^{ème} arrondissement soient concernés par cette problématique. On connaît des débordements sur absolument tous les quartiers et pas

particulièrement à Montmartre. On a des phénomènes, même plus graves sur certains quartiers à Château-Rouge, ils ne sont pas moins bien lotis ou mieux lotis, ils ont les mêmes problématiques qui viennent se greffer avec d'autres problématiques encore.

Je sais que cela a été modifié dans ce sens. Je dis juste qu'il y a quelques mots et terminologies qui me paraissent mal utilisés. Je tenais aussi à dire que sur les deux derniers considérants, ce n'est pas l'argument qu'on nous sort le plus souvent. Les patrons, restaurateurs ou commerçants ne nous arguent pas le chantage aux salariés quand il s'agit de terrasses. Ils ont tout à fait conscience de leur débordement. On a rarement l'argument de l'emploi, même si effectivement, cela crée des emplois. Donc, je suis un peu gênée par ces deux derniers considérants.

Eric LEJOINDRE : Merci Mme GABELOTAUD pour ces éléments supplémentaires. J'en profite pour saluer le travail qu'elle fait avec M. BEPPO sur cette question de terrasses et d'étalages et saluer aussi le travail de médiation que cherche à faire M. GONZALES très souvent et notamment dans les quartiers festifs, avec des résultats qui ne sont pas toujours à la hauteur de ce qu'on attend mais qui est aussi une étape essentielle pour faire en sorte que l'équilibre qu'on recherche entre le plaisir d'être en terrasse, l'équilibre économique des affaires des cafetiers et la liberté de circulation sur l'espace public soit respecté. Ce qu'on recherche c'est un équilibre. C'est un équilibre parce qu'aucun Parisien – ce n'est pas du tout ce que dit le vœu – ne voudrait être privé de la capacité, de la joie d'être en terrasse dans cette ville. C'est une des belles spécificités parisiennes et en même temps, il faut évidemment garantir d'abord que les règles soient respectées et elles doivent l'être par tous, y compris par les cafetiers et que la circulation sur l'espace public puisse se faire. Cet équilibre ne peut être trouvé qu'en dialogue avec les mairies d'arrondissement et de ce point de vue-là, il me semble que le travail avance et s'améliore.

Pascal JULIEN : Nous allons voter ce vœu parce que nous sommes d'accord sur l'essentiel, à quelques formulations près peut-être. Je souhaite bonne chance à ce vœu. J'espère qu'il sera re-présenté au Conseil de Paris mais pour Paris, pas que pour le 18^{ème}. Je lui souhaite bonne chance parce que, dans la mandature précédente, mon groupe a déposé un vœu là-dessus qui a eu l'effet que vous voyez. Donc, voilà, mon amertume n'est pas du tout à l'égard des auteurs du vœu. Ils ont raison de remettre le couvert comme on dit, mais si votre vœu est aussi efficace que fût le nôtre, malheureusement, il faut déjà écrire les vœux des années prochaines qui donneront la même chose.

Mais je profite pour attirer votre attention sur le premier attendu, quand il est écrit de prendre toutes dispositions afin que les habitants reprennent possession de l'espace public. Je suis d'accord, y compris pour qu'ils reprennent possession de l'espace sous le métro aérien et qui est fermé par des grilles, y compris – ce n'est pas dans le 18 – qu'ils reprennent possession de l'avenue de Flandre fermée par des grilles ou par la canicule. Actuellement, on ne peut pas se mettre à l'abri de la fraîcheur des arbres. Ces grilles devaient tomber, être enlevées, c'est un vœu unanime du Conseil de Paris qui a été déposé à l'initiative de mon groupe et notamment de Mme BRIDIER. Pour l'instant, nous avons quelques inquiétudes parce que l'été arrive le 21 juin et je ne vois pas ces grilles partir pour l'instant. Je le dis, nous sommes le jour des réfugiés aujourd'hui. On sait ce qui se passe aux portes de La Chapelle. Bref, les terrasses de café, il faut le faire, c'est très bien mais enfin, je demande que le public puisse aussi reprendre possession des espaces surtout aujourd'hui parce qu'ils sont à l'ombre et ils nous manquent. Si on peut faire remonter cela, ce serait bien.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas ouvrir le débat ce soir sur la question des grilles même si M. BRIANT a demandé la parole pour en dire un mot. Ce n'est pas l'objet du vœu. Donc, on va finir sur le vœu et ensuite M. BRIANT pourra donner un mot là-dessus.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je suis pour le respect de la loi et des règlements et pour que chacun trouve sa place dans l'espace public, à la fois les commerçants qui y travaillent et qui doivent pouvoir vivre effectivement de leurs revenus du travail et le faire dans le respect des règles et puis, en même temps pour les piétons ou les riverains qui doivent pouvoir circuler. Je pense que c'est la base qu'il faut toujours rappeler. Il n'y a pas toujours simple à faire respecter et moi, je suis pour qu'évidemment, chacun fasse respecter les règlements.

Simplement dans ce vœu, il y a plusieurs choses qui me choquent. D'abord, je dois dire qu'il y a un problème de forme. Vous dites qu'il y a eu des propos qui ont été tenus. Si ces propos ont été tenus et des actes ont été commis d'intimidation physique, ce n'est pas dans un vœu que les choses se règlent, c'est devant la justice. Donc, soit il y a des faits qui sont réels, probants et à ce moment-là, il faut dire lesquels, c'est une situation extrêmement grave, je ne peux pas accepter qu'on puisse intimider des habitants ou des agents de service public et les menacer de mort. J'aimerais connaître les faits, je le dis ici comme élu du 18^{ème}, comme habitant, j'allais dire comme député aussi, j'aimerais connaître ces faits et j'aimerais qu'il soit porté à la connaissance du public, parce que ce sont des faits extrêmement graves ; donc je souhaite que là aussi, on puisse savoir lesquels. Quelqu'un qui a un mauvais comportement, qu'il soit commerçant ou autre, ne doit pas faire toucher toute la profession. Les commerçants que nous connaissons à Montmartre ou partout ailleurs dans le 18^{ème} ou à Paris sont d'honnêtes gens qui travaillent, qui veulent être respectés, qui respectent la loi. Je ne veux pas qu'il y ait d'ambiguïté. Ce vœu crée de l'ambiguïté parce qu'il semble dire qu'au fond, certains patrons – c'est-à-dire pas mal – utilisent des méthodes de voyous, ils intimident les gens physiquement, jusqu'à des menaces de mort. S'il y a un ou deux cas, il faut dire lesquels, très clairement, il faut que cela soit gravement sanctionné par la justice. Ce n'est pas acceptable dans le 18^{ème} ni nulle part ailleurs. Il faut le condamner mais on ne peut pas laisser dire que c'est le cas d'une partie des commerçants. Ce n'est pas vrai. Cela, je n'accepte pas non plus et je trouve que la manière dont c'est rédigé laisse entendre que ces commerçants fonctionneraient comme cela.

Ensuite, je suis comme Mme GABELOTAUD, les deux derniers considérants, comme vous tous, je rencontre des commerçants, je ne les entends pas faire du chantage à l'emploi. Ce qu'ils veulent c'est de pouvoir travailler. C'est vrai que victimes un peu de la crise du tourisme et la chute du nombre de touristes, un certain nombre de commerçants souhaitent pouvoir bien travailler notamment à Montmartre dans un lieu de tourisme. Mais pour cela, il faut qu'ils respectent les règlements et la loi. Quand on fait des conciliations, quand on échange et discute, 95 voire 99 % des commerçants sont capables de l'entendre. Ceux qui sont en faute peuvent être sanctionnés mais il faut faire attention à ne pas créer là aussi d'amalgame parce que cela monte les citoyens les uns contre les autres. Je le dis d'ailleurs moi-même parce que quand on discute, il y a des commerçants qui disent « moi j'ai besoin d'une terrasse ». Avez-vous respecté le règlement ? Y a-t-il les fameux 1m60, etc., il faut qu'ils déposent leurs dossiers et qu'ils avancent vite, qu'ils aient une réponse, qu'ils puissent travailler. Parfois, il y a des retards dans les dossiers, il faut les comprendre.

Puis, il y a ceux qui abusent, effectivement et là, il faut être capable de leur dire que ce n'est pas possible et qu'il y a des sanctions parce que ce n'est pas normal qu'une personne à mobilité réduite ne puisse pas passer, cela est clair. Donc, c'est une question d'équilibre et il faut bien faire attention au choix des mots pour ne pas créer plus de tensions qu'il y en a. Respectons les commerçants, respectons ces hommes et ces femmes qui travaillent, qui veulent simplement vivre de leurs fruits du travail et soyons capables de faire respecter les règlements à ceux qui ne le respectent pas, puis sanctionnons fermement le cas, si il y a un cas sur des dizaines et des centaines de commerçants qui ont intimidé physiquement et ont proféré des menaces de morts. Cela est inacceptable, cela doit être condamné mais je souhaite vraiment qu'on puisse savoir comment, lesquels, parce que c'est quelque chose qui doit être rendu public car très grave.

Eric LEJOINDRE : Sur cette dernière intervention, après en avoir parlé avec Mme PREMEL, on a effectivement regardé trop vite les différents considérants de ce vœu. Sur le considérant concernant la véhémence des propos, je peux en attester puisque je l'ai vu, il n'est évidemment pas question de rendre public des faits qui ont été portés à la connaissance du commissariat et donc du Procureur de la République. Mais j'atteste que dans une rue et M. GONZALES pourrait le dire, la quasi-totalité des cafetiers de cette rue ont eu des comportements plus que véhéments. Mais pour autant, c'est vrai que ce n'est pas le lieu d'un vœu pour l'indiquer et que de toute façon, des plaintes ayant été déposées, les actions en justice ont à être poursuivies. Je ne sais pas du tout ce que cela va donner mais je propose, après en avoir parlé avec Mme PREMEL, que nous supprimions ce considérant et les deux derniers qui n'apportent pas grand-chose en étant d'ailleurs moyennement écrit en français mais cela est une autre question.

Donc, je propose que nous retirions ces éléments-là qui nous permettraient d'avoir un vote unanime sur le fond, ce qui serait à mon avis une bonne chose qui nous rassemblerait. Beaucoup d'autres ont souhaité s'inscrire sur ce vœu, ce qui est très bien mais on va essayer de faire court.

Fadila MEHAL : Je souscris complètement à ce que vient de dire M. BOURNAZEL. En même temps, je prends acte des faits remontés qui relèvent de choses vécues sur le terrain. Pour autant, en tant que présidente de la commission Culture, vous savez que dans cette commission, c'est là que nous analysons et évaluons le travail mené par le Conseil de la nuit qui est animé par Frédéric HOCQUARD.

Alors, le sentiment que j'ai eu, c'est qu'il y avait un diagnostic – en tout cas depuis trois ans où je siège – extrêmement difficile, extrêmement perturbant puisqu'il fallait réconcilier trois publics : ceux qui souhaitent dormir, les familles, ceux qui veulent s'amuser et puis ceux qui travaillent parce qu'on ne l'a pas souvent dit. Il me semble qu'ont été mises en place des commissions extrêmement importantes qui ont donné lieu à des avancées. Il me semble – je n'ai pas coutume de défendre l'exécutif – qu'il y avait beaucoup de points relativement sensibles, qui ont été résolus et notamment par des financements importants en termes de médiation. Je rappelle que des représentants de tous les arrondissements peuvent siéger au Conseil de la nuit. Je voudrais savoir, c'est simplement un questionnement, si tous ces éléments particuliers au 18^{ème} ont été bien faits, remontés à cette plateforme parce qu'il me semble en effet que comme le disait M. BOURNAZEL, les propos sont lourds et il avait été question de réapproprier la brigade anti-civilité sur ces sujets. Il me semblait que la rigueur et l'autorité avaient été renforcées. Ma question en gros est : y a-t-il une articulation avec le travail de ce Conseil qui nous propose à chaque fois des délibérations et, en tout cas, des solutions qui nous paraissent aller dans le bon sens et que par exemple le 18^{ème} est un élément contrasté par rapport à une réalité beaucoup plus favorable. Je pense que M. HOCQUARD en parlera mieux lors du Conseil de Paris.

Eric LEJOINDRE : M. GONZALES n'est pas là, il aurait pu élaborer beaucoup plus que moi mais nous travaillons avec le Conseil de la nuit. Nous avons d'ailleurs été un des premiers arrondissements à proposer une charte signée rue Ramey, rue de Clignancourt par l'ensemble des commerçants, ce qui a permis dans un premier temps de beaucoup améliorer la situation dans ces rues-là, s'agissant des présences nocturnes. Le vœu tel qu'il a été présenté par le groupe PCF-Front de gauche élargit la question. Il ne s'agit pas simplement de la nuit et des rapports entre les commerces et la nuit, il s'agit dans un certain nombre d'endroits, et Mme GABELOTAUD a eu raison d'élargir le champ, de la capacité à se déplacer sur les trottoirs de jour comme de nuit. Cela ne met évidemment pas en cause l'ensemble des cafetiers qui font bien leur travail et heureusement ils sont très nombreux dans le 18^{ème} mais il y a un certain nombre d'endroits – je n'ai pas besoin de les citer, tout le monde circule dans l'Arrondissement donc tout le monde les connaît – où on est bien au-delà. On est bien au-delà malgré tout le travail de prévention, de discussion qui a été fait, soit au travers des conseils de quartiers. Peut-être que M. DAVIAUD pourra en dire un mot plus précis, soit directement avec

M. GONZALES mais là-dessus, je vous engage à dialoguer avec lui, il pourra vous dire tout ce qui a été fait et notamment le bilan qu'on tire de la charte qui a été signée pour la rue Ramey et la rue de Clignancourt.

Jean-Philippe DAVIAUD : Cette question des terrasses envahissantes est un problème qui, à mon sens, est assez mal vécu par les riverains parce que c'est une perturbation de plus de l'espace public. Mais on sait que cette question de la cohabitation dans l'espace public est quand même une question qui est présente et qui fait partie des préoccupations des habitants de cet Arrondissement comme d'autres. Le fait de voir ces terrasses débordantes qui perdurent renvoie – ou en tout cas c'est perçu comme cela par beaucoup de riverains – comme étant signe d'une impuissance de notre part à régler le problème, comme de la propreté, comme d'un certain nombre de sujets et les riverains ne le comprennent pas et ne l'acceptent pas.

Dans le cas du Conseil de quartier Montmartre, les membres de l'équipe d'animation ont voulu prendre en main le sujet puisque, en discutant avec les habitants de Montmartre, c'est un sujet qui est revenu très régulièrement même si cela ne concerne pas que Montmartre, il y a des tas d'autres endroits qui peuvent être concernés. En l'occurrence, les habitants et les membres de l'équipe d'animation ont voulu se saisir du sujet. On a donc organisé une médiation avec un certain nombre de responsables d'établissement de la rue des Abbesses puisque c'est là que cela se concentre. C'est compliqué parce qu'il y a l'argument économique qui est mis en avant mais aussi un argument d'égalité de traitement entre les différents établissements et quand certains établissements ne viennent même pas aux réunions que l'on organise, malgré l'appui des associations de commerçants qui se mobilisent sur le sujet – je pense à Brice MOYSE par exemple qui était très présent, qui nous accompagne chaque fois qu'il le faut dans ce débat – mais quand des responsables d'établissements ne viennent pas, évidemment on ne peut pas dialoguer avec eux. Donc, ceux qui font l'effort de venir finalement trouvent que ce n'est pas très juste qu'eux fassent des efforts et que les autres n'en fassent pas. On revient un peu à la case départ. En tout état de cause, la conclusion que je tire de cela, c'est qu'il est utile que les conseils de quartiers se mobilisent sur ce sujet parce qu'on a là un moyen de pression vis-à-vis des établissements concernés. Quand ce sont les habitants de ces quartiers, quand ce sont les riverains qui se mobilisent dans le cadre légal et que le Conseil de quartier peut établir une certaine pression sur les établissements comme sur les associations de commerçants, je pense que c'est un moyen qui peut nous faire progresser.

Gérald BRIANT : Ce vœu a une vertu pédagogique parce que nous aussi comme élus, on est très demandé et des commerçants disent : « ma terrasse, pourquoi je n'ai pas, c'est long, c'est machin », cela arrive régulièrement. C'est bien aussi par moment de rappeler un peu le droit sachant que la Ville n'a pas vraiment les moyens de faire appliquer le règlement. Quand on connaît le prix de l'amende, cela pose un souci. Je sais bien qu'il ne s'agit pas de pointer les commerçants mais il s'agit de pointer des dérives qui existent ; il y a des gens qui jouent avec les règlements, c'est-à-dire que cela ne va pas relever des tribunaux au bout d'un moment mais qui jouent de telle manière avec le règlement qu'au final, ils peuvent continuer leur affaire et puis ce qu'ils risquent est relativement maîtrisé.

De toute façon, il y a besoin de dire. A la limite, ils peuvent jouer avec les règlements de la Ville de Paris ou de la Préfecture, ils sont malins, mais par contre, si les clients font des remarques, ils seront aussi un peu plus attentifs des gens qui passent avec leur poussette, etc. parce que là, ce sera plus compliqué. Donc, le fait d'avoir ce débat et de se le prendre a un intérêt certain.

Après, sur la question de la journée des réfugiés, je suis tout à fait d'accord. Si le problème des réfugiés sont les grilles sous le métro, cela va être compliqué. Aujourd'hui, le problème des réfugiés et des 1 200 personnes qu'il y a à la porte Montmartre, c'est qu'il faut qu'on ait un gouvernement

qui doit agir, sinon on va avoir de très gros problèmes et pas que dans des endroits où il y a des grilles, partout. Donc, je propose d'être intelligent là-dessus et de surtout interpeller. Je pense que la Maire de Paris l'a fait de fort belles manières vendredi, il faut continuer mais concentrons-nous d'abord sur l'effort que l'Etat doit déployer pour nous sortir de la situation dans laquelle on est, plutôt que de crisper sur des grilles. Je pense que ce serait un faux débat qui ne serait en plus pas compris des habitants, je pense notamment de ceux du quartier de Pajol qui sont en train de se dire « mais cela ne va pas bien chez eux en ce moment ». Donc, je suis pour qu'on les retire, on a dit qu'on avait sur le vœu jusqu'en septembre qu'on va passer l'été, je pense qu'il faut arriver à les retirer, je suis d'accord avec l'objectif. Mais faisons l'intelligent et aujourd'hui, la première des priorités, c'est vraiment d'interpeller l'Etat en termes de sortie du centre humanitaire et surtout d'avoir d'autres sites – je ne reprends pas, c'est dans la presse – ce qu'a dit Anne HIDALGO, il y a une urgence très importante et allons sur le fond des vrais problèmes.

Eric LEJOINDRE : De ce point de vue-là, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt et d'attention l'interpellation de la Maire de Paris sur laquelle les élus du 18^{ème} ont été amenés à travailler puisqu'on est principalement concernés, mais surtout les propos repris aujourd'hui dans Le Monde par le ministre de l'Intérieur et qui sont très positifs, qui ressemblent beaucoup à une note que j'avais envoyée au Président de la République, je ne pense pas qu'il l'ait lue mais en tout cas à ses conseillers il y a quelques semaines. Si ces propos sont suivis d'actes, c'est quand même l'essentiel, les choses devraient avancer dans le bon sens mais restons très prudents.

Félix BEPPO : Juste pour faire un petit historique sur ce problème récurrent. J'ai le souvenir qu'au début du mandat dernier, lorsque notre collègue feu Bruno SARRE était au Conseil de quartier de Montmartre, je me souviens d'une réunion réunissant riverains et commerçants qui en avaient presque terminés aux mains. J'ai un souvenir ému, c'était dans la salle Utrillo pas très loin d'ici et effectivement depuis, on a fait énormément de progrès notamment sur les médiations. Je voudrais saluer le travail de M. GONZALES et surtout de M. DAVIAUD sur Montmartre parce que c'est en permanence que le Conseil de quartier le fait et cela vient relayer tout le travail que Mme GABELOTAUD et moi-même essayons de faire respecter.

Sur Montmartre, nous avons eu l'expérience des clous délimitant les choses pour que le contrôle se fasse systématiquement et régulièrement, il ne se fait plus et je pense qu'on est à peu près d'accord pour dire – et M. le Maire a eu raison de le répéter – que la question n'est pas stigmatiser tel ou tel commerçant, cela étant, les contrevenants, on les connaît parfaitement. Ce n'est pas toute la rue des Abbesses, ce n'est pas toute la rue Lepic, on connaît les commerçants qui régulièrement imaginent qu'on fonctionne avec les amendes à 35 ou 68 €, que cela fait la blague et qu'ils peuvent continuer. Ceux-là, on les connaît et je pense qu'à un moment donné, le règlement doit être appliqué. On essaie avec Mme GABELOTAUD de travailler avec la direction de l'urbanisme sur la récurrence des amendes. D'abord que les gens les payent mais que la systématisation des amendes qu'on ne peut pas tenir compte de ce que le règlement précise et de ce que les commerçants ont eux-mêmes accepté de signer, il va falloir qu'à un moment donné, comme on l'avait fait d'ailleurs M. le Maire sur la rue Ramey, c'est précisément en interdisant et en relevant l'autorisation qu'on a pu amener les gens à la table de négociation pour leur faire respecter, certes pendant un laps de temps relativement court mais au moins on a pu un certain nombre de choses. Je propose qu'on puisse revoir le règlement pour repréciser les choses notamment pour les contrevenants parce que, effectivement, il y a aujourd'hui un vrai sujet d'exaspération des riverains sur ces questions et je pense comme M. DAVIAUD que les conseils de quartiers devraient saisir cette question-là parce qu'on a beaucoup de commerçants qui sont régulièrement verbalisés et qui nous disent : « Allez voir à Abbesses Lepic, il ne se passe jamais rien ».

Danièle PREMEL : Effectivement pour le fait qu'on pouvait nuancer ce qui a été dit mais je crois que le vœu avant tout, ce qu'il voulait avoir pour but, c'était de dénoncer une situation qui est, à l'heure actuelle, urgente aussi. On peut avoir des populations qui vont se mettre les unes contre les autres, etc. Il n'est pas question du tout de dire que tous les commerçants sont comme cela à rue des Abbesses ; il y a des commerçants qui abusent et ces derniers créent une tension même au sein du Conseil de quartier qui est très forte. Après, menaces ou autres, cela se règle au niveau juridique, je suis d'accord avec vous mais je crois qu'il était important de signaler l'urgence dans laquelle les choses se passent et que le Conseil de quartier puisse savoir qu'on est à leurs côtés pour faire appliquer la loi.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix le vœu avec les amendements que nous avons exprimé ici.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.204 à la majorité soit 33 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PCF-FDG/EELV) et 9 abstentions dont 3 pouvoir (LR-/CI-NI)

DELIBERATION : 18.2017.205 : Vœu proposé par le conseil de quartier Moskova Porte Montmartre Porte de Clignancourt relatif à l'installation d'un équipement public de mesure de la qualité de l'air dans le quartier Moskova, Porte de Montmartre, Porte de Clignancourt.

Eric LEJOINDRE : Je vous rappelle la procédure que nous allons adopter : je vais lever la séance pour que nous puissions demander à une représentante du Conseil de quartier de nous présenter le vœu. Je vais ensuite reprendre la séance pour proposer que le Conseil d'arrondissement adopte ce vœu, avec un certain nombre de modifications.

Sarah VETE : Je voulais présenter un vœu qui est particulièrement d'actualité, concernant l'installation d'un équipement public de mesure de la qualité de l'air dans le quartier Moskova porte de Montmartre, porte de Clignancourt qui est le quartier qui est délimité par notre Conseil de quartier. Je tiens à remercier Nadine **MAXENCE** qui a accepté de porter ce vœu et ainsi que Véronique LECOMTE qui a très bien coordonné cette procédure.

Je ne sais pas très sincèrement si je dois vous réciter le vœu et les considérants, cela risque d'être un peu rébarbatif. On sait tous que porte de Clignancourt, porte de Saint-Ouen, porte de Montmartre sont de très grands axes de circulation. En ce moment particulièrement avec les travaux du tramway, il y a des embouteillages massifs. On peut tous sentir nous-mêmes sans mesure de qualité de l'air qu'il y a un pic de pollution. L'idée serait de pouvoir, d'une part le mesurer et, d'autre part de s'en servir comme outil pédagogique.

Je relis le troisième considérant « pour faire prendre conscience aux élèves des écoles et collèges de l'Arrondissement des enjeux environnementaux liés à la pollution aérienne notamment et à la recherche de ses sources ».

C'est particulièrement d'actualité puisque, hier, un pic de pollution a été signalé par Airparif en raison des niveaux soutenus d'ozone O3. Les emplacements qu'on a délimités sont autour du Boulevard Ney et du mail Binet. Donc, tous ces coins-là qui concentrent en plus des bouchons

importants et qui ne sont pas prêts de se résorber en raison des travaux du tramway. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions – je parle au nom de mes collègues membres du Conseil de quartier – avoir un vœu porté par le Conseil d'arrondissement pour l'installation de cet équipement.

Eric LEJOINDRE : Merci aux membres du Conseil de quartier qui ont travaillé sur ce vœu. Je vais donc reprendre – on est dans un formalisme très intéressant – la séance pour que nous puissions en débattre.

Les élus ont eu la version du vœu qui pourrait être adopté, si vous le souhaitiez, par le Conseil d'arrondissement. On a modifié une première chose. On n'a modifié aucun des considérants, on a remonté dans les considérants les propositions d'emplacement puisqu'il nous est apparu que cela fonctionnait mieux comme cela, puisque ce sont justement des propositions et nous avons modifié le délibéré pour que le Conseil d'arrondissement puisse le voter en inscrivant les éléments suivants : « Sur proposition des conseils des quartiers, le Conseil d'arrondissement demande à la Maire de Paris l'installation dans le quartier qui est cité préalablement d'un dispositif adapté de mesure de la qualité de l'air intégré au réseau Airparif dans la mesure du possible ».

Douchka MARKOVIC : Je voudrais commencer par remercier le Conseil de quartier pour ce vœu parce qu'il est extrêmement important, parce qu'il concerne la santé publique et notamment la santé de nos riverains et de nos riveraines.

Je souhaitais prendre la parole pour rappeler que nous avons entre 20 000 et 40 000 décès par an dus à la pollution atmosphérique, soit cinq à dix fois plus que le nombre de morts par accident de la route. Ces chiffres sont juste effrayants et devraient, en tout cas en tant qu'élus, nous donner toute la mesure et le poids des mesures qu'on devrait faire suite à ces décès.

On peut quantifier ces décès, c'est à peu près neuf mois d'espérance de vie en moins pour tous les Franciliens et les Franciliennes. La pollution chronique, les pics de pollution sont responsables, non seulement de décès mais aussi de problèmes de santé majeurs comme l'asthme, la toux, la migraine, les allergies. On parle toujours des allergies dues au pollen etc. alors qu'en fait, ce qui nous rend allergique c'est la pollution, ensuite avec le pollen. Il est important de le rappeler et le coût que cela engendre au niveau de la société. Sur le long terme, nous avons également l'augmentation des AVC et des arrêts cardiaques, ce qui coûte à la fin une mort prématurée.

J'ai envie de répondre à ce vœu en disant, mesurer c'est bien, et je vous remercie pour cette demande, agir c'est mieux. Nous devons aussi essayer d'augmenter le nombre de zones piétonnes, renforcer massivement les pistes cyclables, aussi bien au centre de Paris qu'au niveau des portes, là où nous en avons le plus besoin et essayer justement de casser cette frontière du périphérique en faisant un maillage cycliste entre Paris et la Petite Couronne. Il est important d'augmenter le nombre de transports en commun. Puis, on a pu voir depuis 2017 le passage de Crit'Air qui permet de donner des vignettes aux véhicules et d'interdire progressivement la Ville aux véhicules les plus polluants et on peut s'en réjouir. Enfin, il est très important que nous progressions collectivement vers plus de transports propres, doux et moins bruyants parce que, très souvent, à la pollution s'ajoutent les problèmes de bruits dont les riverains peuvent se plaindre, ils en ont raison. Si on arrivait à aller vers un mode de transport plus doux, moins bruyant et moins polluant, on serait tous gagnants et gagnantes.

Je voulais rappeler aussi que les élus écologistes ont déposé deux vœux qui vont dans ce sens, notamment avec la journée sans voitures, qui est l'occasion de démontrer qu'une ville sans voitures est une ville apaisée, moins polluée et moins bruyante. Nous avons demandé à deux reprises par ces vœux-là à ce que la journée sans voitures s'étende à tout le 18^{ème} et pas uniquement aux

arrondissements centraux de Paris, le 2^{ème}, le 3^{ème} etc. mais que nous aussi, arrondissement de périphérie, nous avons droit à une journée sans voitures.

Pour conclure, je m'inquiète des déclarations de Valérie PECRESSE qui a déclaré vouloir investir 200 millions d'euros pour un grand plan autoroutier dans l'Ile-de-France. Quand on voit les ravages que peut faire parfois la voiture quand elle est polluante, on peut s'interroger sur cet investissement qui aurait pu être fait sur autre chose et notamment les transports en commun, des véhicules propres et des pistes cyclables pour tous et même pour la banlieue qui a en aussi grandement besoin.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'abord, merci aux habitants et au Conseil de quartier de formuler un tel vœu qui part d'un très bon constat, puisque la situation est problématique. Par ailleurs, il y a le phénomène structurel, puis le phénomène conjoncturel des travaux du tramway. C'est nécessaire et en même temps, cela crée une perturbation très forte, le bruit, la pollution etc. c'est vraiment un enfer. Je soutiens votre proposition ; je pense que nous la soutenons tous, parce qu'elle est utile et tout fait applicable et permettrait d'avoir cet instrument de mesure encore plus précis. Nous le votons bien sûr dans l'intérêt général.

Mme MARKOVIC a évoqué un certain nombre de sujets et de propositions bonnes que nous soutenons. Je voudrais dire sans polémique que la Région Ile-de-France finance des pistes cyclables comme jamais cela n'a été fait, c'est le développement du vélo. Jamais autant les transports en commun ont eu un tel plan d'investissement, donc c'est le développement du transport en commun. Sa nouvelle majorité lorsqu'elle l'a en 2015, a quand même trouvé une situation vraiment à la fois sur l'existant catastrophique des trains qui ne fonctionnent pas, qui sont hors d'usage, qui polluent etc. Donc, il faut quand même rappeler la situation.

Puis, vous dire que l'entretien des routes compte aussi, c'est un investissement puisque quand cela fonctionne mal, c'est problématique pour ceux qui roulent dessus et cela crée d'autres problèmes, c'est-à-dire plus d'embouteillages et donc plus de pollution. Je crois qu'on peut mener de front de l'investissement sur les transports en commun pour qu'il y ait plus de déplacements de nos concitoyens en transports en commun, l'investissement à la fois de nouveaux métros comme le Grand Paris Express, l'amélioration du réseau existant qui était dans une situation catastrophique. Il va y avoir mille nouvelles rames et trains neufs, ce n'est quand même pas rien, c'est un investissement sans précédent.

Je lisais encore un article il n'y a pas longtemps à la presse internationale, qui n'est pas sujet à caution, qui soulignait cet investissement absolument incroyable face à la vétusté de nos transports en commun, trente ans de sous-investissement dont les uns et les autres qui ont eu des responsabilités à l'époque, quels qu'ils soient d'ailleurs, à gauche ou à droite, portent ce fardeau.

Enfin, je voudrais dire que cette question de la lutte contre les pollutions est d'intérêt général. Je trouve bien que les habitants s'en saisissent et fassent corps avec l'ensemble des élus et des responsables sur ces sujets pour essayer de faire émerger des propositions concrètes qui viennent du quartier, qui sont pleines de bon sens et qui vont trouver surtout une utilité et une efficacité, parce que cela va être un instrument de mesure absolument important. Donc, nous votons ce vœu.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.205 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.208 : Vœu déposé par les élus de la municipalité à la maire de Paris relatif aux établissements d'enseignement des arts

Eric LEJOINDRE : Avant de donner la parole à M. HONORE, je voudrais vous proposer que nous inscrivions à l'ordre du jour un vœu sur la situation des personnels de Tati. J'imagine que cela ne pose pas de difficultés, que nous l'attribuons et nous pourrions en discuter.

Christian HONORE : Nous avons déposé ce vœu parce que nous avons été contactés par des habitants, M. BOURNAZEL et moi, sur cette question. Le sujet de l'extension du Conservatoire dure depuis plusieurs années et nous avons fait une proposition avec Mme MEHAL pour qu'il y ait, soit une extension, soit une relocalisation. C'était une de vos promesses. Je vois que vous faites un vœu bis où vous reprenez ce que nous vous demandions, qu'il y ait un équipement culturel qui inclut le Conservatoire, cela nous convient, et qui trouve sa place par exemple sur le site Ordener-Poissonniers. C'est exactement ce que nous vous proposons dans notre vœu et c'est ce qui correspond à la demande de nombreux habitants.

Par conséquent, nous allons voter ce vœu en espérant toutefois qu'enfin, les familles qui veulent inscrire leurs enfants au conservatoire puissent le faire le plus rapidement possible. Je rappelle que le jardin participatif éphémère près du Conservatoire, rue Baudelique a quand même maintenant plusieurs années et qu'il n'a d'éphémère que le nom.

Carine ROLLAND : Je me permets d'apporter moi-même quelques précisions, M. le Maire s'étant absenté. Plus qu'une réponse à votre vœu, nous en avons fait l'occasion d'expliquer notre vision de la situation. On aurait pu reprendre la bande du 15 mars 2017 puisque vous aviez posé la question orale de l'extension du Conservatoire et vous faire la même réponse qu'à l'époque, vous expliquer que nous y travaillons. Il nous a semblé plus intéressant d'élargir le propos et le débat.

Dans le vœu que nous proposons en remplacement du vôtre, nous partons du constat de l'importance, reconnue par tous autour de cette table, accordée par la Ville de Paris à l'éducation artistique et culturelle. Cette importance s'est traduite depuis deux ans par une réforme des conservatoires à la fois ambitieuse et profonde, nous en discutons souvent avec Mme MEHAL. Pour mener à bien cette réforme dans laquelle le 18^{ème} a été pionnier parce que les activités hors les murs, le Conservatoire du 18^{ème} les mène depuis longtemps, il n'est que de mentionner le dispositif de classe à horaires aménagés du 7, Championnet ou de Marie-Curie, l'implication dans l'aménagement des rythmes éducatifs et bien d'autres aspects. Un conservatoire du 18^{ème} pionnier sur les nouvelles pratiques, les nouveaux usages, la nécessité de mener ces pratiques et ces nouveaux usages dans des conditions décentes, puis la nécessité pour aller au bout de la réforme, d'ouvrir les lieux d'enseignement des arts vivants, qu'il s'agisse du chant, de la musique ou du théâtre, à d'autres partenaires. C'est le cas dans le 18^{ème} avec des écoles de musique associatives, cela pourrait être le cas demain avec des partenariats, des collaborations avec les centres Paris Anim'.

L'objet de notre vœu est bien d'imaginer un établissement d'enseignement des pratiques liées aux arts vivants d'un nouveau type. Effectivement, nous suggérons dans le vœu qu'il soit placé, qu'il voit le jour dans le quartier Chapelle Ordener, c'est une demande des habitants, ce serait un moyen évidemment de créer ce que l'on appelle un lieu de destination dans ce nouveau quartier. Cet équipement inclurait le Conservatoire et au-delà tous les services publics ou associatifs qui pourraient être liés à ces activités en partenariat.

Eric LEJOINDRE : Je vais faire un très léger amendement à ce qui était présenté, il faut qu'on parle du quartier Ordener-Poissonniers puisqu'à force que tout s'appelle La Chapelle, plus personne n'y comprend rien. On l'a vu dans les récentes polémiques qui nous ont animés à quel point ce mot de La Chapelle concernait aussi bien dans la tête des commentateurs, aussi bien la porte de La Chapelle, le métro La Chapelle, Pajol, tout cela était mélangé. Donc ce futur quartier, je propose que nous l'appelions Ordener-Poissonniers puisqu'il est à l'angle de la rue Ordener et de la rue des Poissonniers ; ce sera plus simple.

Sur le fond, je partage absolument ce qu'a indiqué Mme ROLLAND. Le moment est venu et utile pour que nous puissions voter ce vœu alors que justement la programmation avance sur ce nouveau quartier Ordener-Poissonniers et que nous avons une revendication en la matière.

Fadila MEHAL : Pour revenir sur le vœu de l'exécutif, en effet, il a une ambition réelle et qui répond à des diagnostics faits en amont à la fois sur la diversité des publics mais aussi la diversité des disciplines enseignées et je souscris pleinement.

Vous avez dit dans votre préambule que vous avez pris beaucoup de temps nécessaires pour réfléchir à cette proposition. Je voulais savoir si elle a été aussi d'une certaine façon conçue ou en tout cas préparée par l'ensemble de l'exécutif pour finalement avoir une concrétisation réelle. Je sais qu'un vœu a vocation de rassembler dans un premier temps le Conseil et puis d'être proposé. Mais comme vous avez dit que vous avez pris du temps pour y travailler, je voulais savoir si cela s'inscrit dans une vraie perspective de réalité ou c'est simplement un vœu qui sera pieux parce qu'il y a évidemment des impacts financiers très importants. D'une certaine façon, ce vœu a-t-il des chances d'aboutir ?

Eric LEJOINDRE : Je vais répondre directement à votre question. D'abord, oui, la réflexion sur la nouvelle façon de concevoir les conservatoires et ce à quoi ils servent est partagée entre la Mairie du 18^{ème} et l'exécutif parisien. D'ailleurs, la nouvelle façon de penser les conservatoires est absolument en phase avec le travail fait préalablement dans le 18^{ème} et notamment par l'équipe du Conservatoire du 18^{ème}. Bien sûr, des discussions ont lieu avec l'Hôtel de Ville sur cette question, elles sont d'ailleurs plutôt avancées.

Pour autant, l'opposition ayant proposé un vœu et il nous a semblé utile qu'un vœu puisse recueillir l'unanimité du Conseil d'arrondissement, si c'est ce qui est vérifié ensuite, en tout cas une bonne part du Conseil d'arrondissement et que cela ne ferait pas de mal, pas de difficultés supplémentaires au contraire dans la discussion qui se poursuit. D'ailleurs, pas avec la Ville seulement puisque la proposition faite par un certain nombre d'habitants consiste à penser ce nouvel équipement sur un site en cours de développement et d'invention, pas seulement par la Ville mais essentiellement par les équipes de la SNCF avec bien sûr la Ville dans la balance. Donc, on se lance dans quelque chose de plus ambitieux que ce qu'on avait imaginé au préalable. De fait, il y a encore des discussions à avoir. Je pense que la discussion d'aujourd'hui peut être un outil utile.

Je ne suis pas un grand fan de faire des vœux tout le temps et n'importe comment. D'ailleurs, les différents vœux votés ce soir, il nous semble que parfois c'est utile. Surtout, il nous a semblé utile de réaffirmer l'ambition qu'on avait et de placer la perspective d'un nouvel équipement dans cette nouvelle ambition et pas avec la volonté de refaire éternellement ce qui s'est fait et sûrement très bien dans les années précédentes, mais d'avoir dans le 18^{ème} l'équipement du futur et pas le Conservatoire comme on l'a connu quand certains d'entre nous étions enfants, qui pour une certaine part nous a fait détester la musique. Je pense qu'on a évolué dans la façon dont on pense le conservatoire ; le Conservatoire du 18^{ème} en est la démonstration.

Pour moi, c'est un élément important que le Conservatoire du 18^{ème} est celui des conservatoires parisiens au sein duquel la diversité des origines sociales des élèves est la plus grande. Le Conservatoire du 18^{ème} est arrivé contrairement à d'autres conservatoires parisiens, en tout cas mieux que d'autres conservatoires parisiens, à attirer un public beaucoup plus large. C'est quelque chose qui, dans un nouveau cadre, pourrait être encore amélioré. Voilà où l'on en est, avec toute la prudence qu'il faut mais en même temps la volonté d'aboutir.

Christian HONORE : Mme ROLLAND, il ne m'avait pas échappé que vous avez saisi l'occasion de ce vœu pour faire la promotion de votre politique, c'est de bonne guerre, c'est bien. Je souhaite tout de même que l'effectivité et l'efficacité de votre action soient quand même plus voyantes et rapides que le temps que vous avez mis à honorer votre promesse de l'extension du Conservatoire. Je me souviens que M. BOURNAZEL est intervenu dès le début de la mandature précédente. Je me souviens du courrier du député CARESCHE qui disait que cela n'a que trop duré. Je me souviens des déclarations de M. VAILLANT et autres élus de la municipalité, qui nous parlaient de l'extension de ce conservatoire. Je le dis avec beaucoup d'humour parce que vous avez fait la promotion de votre politique culturelle, artistique, c'est très bien, nous allons voter ce vœu.

Mais, les habitants qui nous ont interpellés, ils attendent l'effectivité. C'est bien de vous congratuler, ce sera mieux lorsqu'enfin ce conservatoire sera construit et on pourra dire après tant d'années de promesse, il est enfin réalisé, il est enfin construit. Les parents, vous savez, la promotion de votre politique c'est bien, mais ce qu'ils attendent, c'est que les enfants puissent étudier la musique d'une manière confortable. Voilà ce que je voulais vous dire Mme ROLLAND.

Eric LEJOINDRE : Je n'ai pas entendu l'intégralité de la réponse de Mme ROLLAND, mais je la connais suffisamment bien, comme je connais suffisamment bien mon équipe d'ailleurs, pour dire qu'on n'est pas tellement du genre à s'auto-congratuler même s'il peut arriver que les habitants le fassent. Mais c'est très agréable.

Avant de passer au vote, je voudrais donner un autre élément dans ce débat. Les enfants du 18^{ème} ne sont pas privés, loin s'en faut, de l'apprentissage de la musique. Il y a dans le 18^{ème} comme dans tous les arrondissements de Paris, plus de souhaits d'entrer au Conservatoire que de capacité à faire entrer les enfants au Conservatoire. On n'est pas moins bien servi dans le 18^{ème} que dans d'autres arrondissements dans la capacité à entrer dans le Conservatoire. Notamment parce que parfois, les contraintes permettent, puisqu'elles doivent être dépassées, d'évoluer, y compris parce que le Conservatoire du 18^{ème} au-delà de ses murs est le conservatoire le plus ouvert et qui occupe le plus d'espaces, y compris à l'extérieur de ses propres murs. C'est même pour cela que le 18^{ème} a pris un temps d'avance dans la façon dont on propose aux petits parisiens d'apprendre la musique en dehors du temps scolaire. Puisque par ailleurs depuis fort longtemps, la Ville de Paris, c'est une spécificité positive parisienne encore, finance très largement l'apprentissage de la musique à l'école, et des sports et des arts.

Nous avons à Paris, ceux d'entre vous qui avez des enfants, connaissez ce que s'appellent des PVP, qui est une formidable spécificité parisienne qui nous permet d'apporter à 100 % des élèves et enfants parisiens un apprentissage professionnel de la musique, du sport et des arts en général. Ce n'est pas l'actuelle majorité d'ailleurs qui a pensé ce système, cela nous dépasse depuis longtemps, cela permet d'assurer à 100 % des Parisiens, contrairement à ce qui a pu se passer dans toutes les autres villes de France, un apprentissage avec des professionnels de la musique et des arts vivants et plastiques et du sport, d'avoir accès et de libérer du temps pour les instituteurs parisiens qui, dans ce temps libéré, peuvent aussi mieux travailler et c'est une très bonne chose.

Philippe DARRIULAT : *hors micro* et de surcroît le Conservatoire intervient aujourd'hui dans toutes les écoles élémentaires du 18^{ème} arrondissement dans le cadre des TAP *hors micro* et d'ateliers qu'on propose le mardi et le vendredi.

Eric LEJOINDRE : Notre ambition que le Conservatoire soit au service de 100 % des élèves du 18^{ème}, pas dans le cadre des TAP mais 100 % des écoles, ce qui ne fait pas 100 % des élèves, est là encore une belle avancée.

Est-ce que le groupe les Républicains maintient son vœu ou est-ce qu'il est retiré ? On formalise nos comptes.

Christian HONORE : Bien entendu, nous le retirons puisque ce que nous souhaitons c'est que les habitants et ceux qui veulent utiliser le Conservatoire aient satisfaction. On relaye leur demande, vous l'acceptez, nous en sommes heureux.

Eric LEJOINDRE : Nous proposons un vœu, nous sommes plus modestes que cela.

Christian HONORE : D'accord. Mais le vœu que vous proposez, M. le Maire, est du copier-coller dans le vœu de ce que nous demandions. C'est-à-dire que les habitants voulaient proposer que ce conservatoire s'intègre au projet Ordener-Poissonniers, vous l'actez donc nous le votons. Simplement, nous émettons le vœu que ce conservatoire voie son existence réelle se réaliser plus vite que la promesse faite depuis des années. Donc on retire le vœu, puis on vous fait confiance.

Eric LEJOINDRE : Je ne veux pas vous désinciter à voter le vœu qu'on propose mais notre vœu élargit largement la question et parle du Conservatoire, mais bien plus largement et c'est pour cela que nous le votons.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.208 à l'unanimité

Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et Citoyens Indépendants à la Maire de Paris relatif à l'expérimentation de pompes à vélo publiques en libre service

Pierre LISCIA : Un vœu sur le vélo, un mode de transport 100 % propre qui ne cause aucune nuisance sonore et de surcroît fête ses 200 ans le 12 juin 2017. Donc je souhaite un joyeux anniversaire aux vélos même si le dépôt de ce vœu est complètement fortuit puisque j'ignorais que c'était l'anniversaire du vélo. Mais c'est une raison supplémentaire pour le voter à l'unanimité comme nous le faisons pour de nombreux vœux ce soir.

M. le Maire, de plus en plus de Parisiens font le choix du vélo pour leur déplacement au quotidien puisque le nombre de déplacements réalisés à vélo chaque jour est désormais supérieur au nombre de déplacements réalisés à scooter ou à moto. Cette tendance est la preuve que la pratique du vélo a évolué ces dernières années pour devenir non plus seulement un loisir mais aussi un mode de transport à part entière, pour les trajets du quotidien, notamment pour les trajets domicile-travail. Moi qui suis concerné comme d'autres d'ailleurs autour de cette table, je peux vous dire que c'est bien souvent un gain de temps sur les transports en commun et sur les transports privés motorisés.

En avril 2015, le Conseil de Paris a adopté un plan de 150 millions d'euros en faveur de la pratique du vélo, se fixant pour objectif ambitieux de tripler le nombre de trajets quotidiens effectués et de faire de Paris, je cite, une capitale mondiale du vélo d'ici 2020. Ce plan prévoit notamment :

- de développer les aménagements pour la circulation des cyclistes ;
- de doubler les voies qui leur sont dédiées pour passer de 700 à 1 400 km d'ici 2020 ;
- d'adapter la réglementation en vigueur ;
- de sécuriser les parcours cyclables ;
- de créer 10 000 places de stationnements vélos supplémentaires.

Je peux vous dire que c'est extrêmement important dans certains quartiers notamment.

Dans le même esprit, le Conseil régional d'Ile-de-France a également adopté un plan vélo qui consacre 100 millions d'euros d'ici 2021 pour promouvoir la pratique du vélo comme mode de transport du quotidien et qui se fixe comme objectif, là aussi, de tripler le nombre journalier de déplacements à vélo. Toutes ces initiatives vont selon moi dans le bon sens et j'ajouterais même que la promotion de la pratique du vélo doit être accompagnée par la création de nouveaux services aux usagers qui seraient de nature à améliorer à la fois leur confort et leur sécurité.

Il se trouve que justement, le déploiement de pompes à vélo publiques en libre service constituerait un service nouveau à l'attention des cyclistes parisiens, à la fois gage de confort et de sécurité sans pour autant générer pour la Collectivité de coût de maintenance hors investissement évidemment.

Enfin, je conclurais en rappelant que plusieurs grandes villes françaises et européennes ont expérimenté avec succès l'installation de pompes à vélo publiques en libre service, c'est le cas de Londres, de Lisbonne, Stockholm, Rennes, Nancy, Bordeaux et plus proche de nous, Montreuil.

Donc M. le Maire, nous vous proposons d'expérimenter l'installation de pompes à vélo publiques en libre service en complément du plan parisien de développement de la pratique du vélo et de proposer à la Mairie de Paris de faire du 18^{ème} arrondissement un arrondissement pilote.

Félix BEPPO : Effectivement, ce vœu M. LISCIA est de qualité, notamment dans ses considérants puisqu'il rappelle à la fois la politique des transports en commun et des déplacements de la Ville de Paris et l'ambition de la Ville en matière de pratique et de l'augmentation de la part de marchés des transports en vélo.

Il est important comme vous le dites dans un des considérants que pour développer les vélos, il puisse y avoir de nouveaux services. En effet, les pompes à vélo sont un service supplémentaire qui pourrait être très librement proposé. Je voulais avant d'en arriver à la réponse sur ce qui est fait dans le 18^{ème} ici et sous le contrôle de M. QUEINNEC qui participe au comité vélo, M. JULIEN, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, M. GUILLOT. Nous travaillons à ces services supplémentaires, j'en dirai un mot tout à l'heure.

Trois pistes sur ces questions de pompes à vélo ont été imaginées par la Ville. Première piste, c'est d'imaginer que sur les stations Vélib' et dans le cadre du nouveau marché avec Decaux sur les stations Vélib', on puisse imaginer d'en installer. Cela n'a pas été intégré pour la simple et bonne raison que la deuxième piste qui est l'installation de Vélobox, donc de box sécurisés sur l'ensemble de Paris, devrait être équipée de pompes à vélo, c'est en tout cas l'ambition de la mission vélo. Pour l'instant, la problématique c'est que pour installer ces pompes à vélo, il faut pouvoir les entretenir. Le sujet de ces Vélobox est d'avoir un prestataire qui puisse les entretenir et les gérer. C'est dans ce cadre qu'on imagine pouvoir installer ces pompes à vélo, donc c'est en cours. Le calendrier annoncé par la mission vélo, c'est septembre 2018.

Nous travaillons depuis le début de cette mandature à ce que dans le Comité vélo, on puisse réfléchir à améliorer la continuité cyclable ; les pompes à vélo sont importantes mais on a besoin dans le 18^{ème}

arrondissement de compléter le réseau tel qu'il existe des itinéraires et pistes cyclables. Nous avons mis cela au centre des préoccupations de ce Comité vélo et c'est notamment parce que nous l'avons fait que nous sommes en train de travailler un projet quasiment bouclé et qui sera sans doute présenté à M. le Maire et puis à la population à l'automne prochain, d'une rue piéton-vélo sur la rue Marcadet. Nous avons déjà proposé que le 18^{ème} dans le cadre de ce projet fasse l'objet d'expérimentation sur ces questions de pompes à vélo. Sur l'ensemble du linéaire de la rue Marcadet, de Marx-Dormoy, jusqu'à Guy-Môquet, on puisse imaginer, sur certaines séquences aménagées de cette rue, installer des pompes à vélo avec un certain nombre de partenaires du Comité vélo qui sont déjà volontaires pour pouvoir entretenir ces pompes à vélo. Nous sommes en train de le réaliser localement dans le cadre du Comité vélo. La Ville de Paris imagine de le réaliser en septembre 2018.

Donc, votre vœu est en cours de satisfaction. Mais il y a un problème politique que votre vœu nous pose, c'est qu'il est aujourd'hui par l'une des associations du Comité vélo, qui se propose de gérer ces pompes à vélo dans le cadre du projet de la rue Marcadet, qui a déposé au budget participatif un projet de pompes à vélo. Voter ce vœu signifierait pour nous déranger l'équité qui doit être la nôtre en Conseil d'arrondissement par rapport à l'ensemble des porteurs de projets dans le cadre du budget participatif. C'est la raison pour laquelle je suggérerais qu'on ne puisse pas voter le vœu et qu'on attende la rentrée et le prochain Comité vélo du mois de septembre pour, d'abord avoir la certitude du calendrier et qu'on puisse nous présenter le projet Vélobox dont je parlais tout à l'heure, puis que l'association puisse véritablement regarder si le budget participatif a été voté, s'il a été retenu ou pas. Vous pourriez reprendre ce vœu qui ne pose pas de problème en soi. Mais le problème politique, je tenais à le souligner parce que pour le moment depuis le début des budgets participatifs, nous avons bien fait attention à ne pas relayer par des prises de position du Conseil d'arrondissement le projet de telle ou telle association. Ensuite, il y a déjà un projet sur lequel nous sommes en train de réaliser la proposition que vous faites. Je proposerais que vous puissiez remettre votre vœu à un autre moment si vous l'acceptez. Sinon, nous serions obligés de voter contre.

Eric LEJOINDRE : *coupure* la Mairie d'arrondissement, les votes du budget participatif n'auront pas encore lieu, donc plutôt à l'automne.

Fadila MEHAL : Excusez-moi sur la méthode, j'entends la réserve que vous faites considérant que les élus d'une certaine façon ne peuvent pas intervenir sur des projets associatifs et pas, d'une certaine façon, changer l'esprit d'équité par rapport à cela. Cela voudrait dire qu'il faudrait absolument que nous ayons le recensement de toutes les actions proposées par le budget participatif pour ne pas nous-mêmes les entraver, donc nous interdire du coup de porter des vœux qui pourraient être similaires. Cela me paraît quand même sur un plan méthodologique assez complexe. Je ne sais pas si ce n'est pas le rôle au contraire des élus d'anticiper des propositions, de les faire vivre et peut-être avec les associations de les mettre en œuvre. Là, vous inversez d'une certaine façon, donc je trouve cela pour le moins spécieux pour tout dire parce que du coup, cela interdit un champ d'intervention relativement légitime pour les élus.

Eric LEJOINDRE : Cela n'interdit rien à personne. Mais prenons la réflexion dans le sens inverse. La liste des projets soumise au vote dans le cadre du budget participatif est publique. Il y aurait une forme de paradoxe à ce que des élus du Conseil d'arrondissement prennent les propositions soumises au vote et une à une les propose en tant que vœu. L'objectif du budget participatif est de faire naître de la participation citoyenne et de remettre les clés de la décision aux habitants. Il n'est pas de faire en sorte que les élus reprennent à leur compte, c'est d'ailleurs la preuve finalement que le budget participatif fonctionne assez bien puisque les projets proposés par les habitants, portés par les associations, sont souvent d'ailleurs aussi repris par les élus. Comme quoi, il nous arrive collectivement d'être intelligents, en tout cas de penser la même chose. Ce qui veut bien dire que le

budget participatif n'est pas réservé à des gadgets, mais au contraire permet de faire avancer des dossiers importants comme peut être celui de la facilitation de la circulation à vélo dans l'Arrondissement. Ce qui d'ailleurs justifie que nous acceptions aussi de soumettre au vote du budget participatif des projets dans les écoles, là où d'autres nous reprochaient de demander aux citoyens de décider par eux-mêmes ce qui devait être de l'ordre du Conseil d'arrondissement. Je ferme la parenthèse.

L'objection est un peu inverse, elle est de dire qu'il y a des projets proposés par les habitants, laissons les habitants, dont nous sommes, nous en saisir. Rien n'empêche les élus de militer dans leur coin pour tel ou tel projet et revenons ensuite au Conseil d'arrondissement, si le vote devait nous conduire à reprendre nous-mêmes en main cet élément. Mais encore une fois, c'est un vœu qui ne nous pose pas de difficultés sur le fond. Il est sans doute assez réducteur par rapport à l'ensemble de la problématique posée sur la circulation des vélos à Paris et notamment dans le 18^{ème} où les enjeux sont d'abord des enjeux urbains et d'aménagement. Il pose une difficulté technique qui est de constater que si nous installons, parce que le but si on vote un vœu c'est qu'il soit mis en œuvre, par nous-mêmes des pompes à vélo dans tout l'Arrondissement, il faudrait que nous soyons capables de les entretenir, ce que nous ne sommes pas capables de faire. Il est possible pour nous d'installer une pompe à vélo, voire deux, ce qui ne répondrait pas du tout à la problématique. Mais la Mairie d'arrondissement ne peut pas prendre à sa charge l'entretien de dizaines de pompes dans tout l'Arrondissement.

Le travail est fait à l'Hôtel de Ville pour coupler l'équipement pompes à l'équipement lieu de garage des vélos, ce qui paraît être une très bonne façon d'envisager les choses. Ce travail est en cours, voilà pourquoi il ne nous semble pas indispensable de voter ce vœu. Voilà pourquoi le fait de le voter entrerait en confusion, en tout cas avec le projet déposé par Paris en Seine dans le 18^{ème} et qu'ils proposent eux-mêmes d'entretenir le réseau qu'on pourrait créer. La proposition qui est faite est d'attendre le vote du budget participatif et le cas échéant ensuite de redéposer un vœu mais, évidemment, il n'est pas question d'interdire quelque vœu que ce soit ou quelque expression que ce soit, simplement respectons le processus. Le processus en cours doublement à l'Hôtel de Ville pour ce qui est des élus que nous sommes et dans le cadre du budget participatif pour ce qui est des citoyens que nous sommes aussi.

Félix BEPPO : Les mots ont un sens. Spécieux, je voudrais qu'on soit très clair sur le fait que le problème politique et presque éthique que cela pose, que le Conseil d'arrondissement s'exprime sur un projet d'une association avant qu'il soit connu du public et qu'il y a vote, c'est cela dont je voulais parler. Il n'y a absolument aucune espèce de jeu ni politique de ma part, ni de plaisanterie. Je pense que votre terme spécieux était peut-être abusif.

Pierre LISCIA : Sur la forme, j'ai tendance à partager ce qu'a dit ma camarade Mme MEHAL et j'aurais même tendance à dire que voter ce vœu-là donnerait plus de force à la demande au projet et viendrait en soutien justement à ce que nous souhaitons tous ici. Mais j'entends bien qu'il faut ménager les susceptibilités et je ne voudrais pas qu'une association partie prenante aux négociations, aux projets, s'y sente lésée. Je comprends tout à fait.

Sur le fond, M. le Maire vous avez parlé des enjeux d'aménagement dans le 18^{ème}. Évidemment, cela ne concerne pas que les pompes à vélo mais simplement, je l'ai évoqué très brièvement en résumant les objectifs du plan vélo de la Ville de Paris, j'imagine que ce sont des sujets, tous ces enjeux d'aménagement qui vont être traités et soumis à discussion dans le cadre des débats sur le plan vélo.

Dernière chose sur l'entretien, le coût et la maintenance de ces pompes à vélo. Je me suis permis dans mes considérants, de rappeler qu'en général, cela nécessitait quasiment aucun coût de

maintenance. J'ai pu le constater en étudiant les autres villes dans lesquelles des pompes de la sorte ont été installées. Je note l'engagement, en tout cas de la Ville et de la majorité ici et les dires de M. BEPPO sur ce projet. Donc, je vais faire preuve de souplesse et je vais vous donner le crédit de l'action, comme bien souvent je le fais, en retirant mon vœu en tout cas en étant vigilant et en espérant que les choses avancent de manière positive dans les prochains mois. Le cas échéant, je reviendrais à la charge à l'automne, une fois que les votes du budget participatif et les délibérations Commission vélo auront eu lieu. Donc, je retire le vœu.

DELIBERATION : DELIBERATION : 18.2017.209 : Vœu déposé par le conseil du 18^e arrondissement au gouvernement relatif à la situation des personnels de Tati.

Eric LEJOINDRE : Un dernier vœu que nous ajoutons à l'ordre du jour. Je crois qu'il faut que je vous demande formellement de voter sur le fait que nous acceptons d'inscrire à l'ordre du jour le vœu en question.

Donc les différents responsables, des différents élus et groupes ont **coupure** des responsables syndicaux de Tati Je voulais vous remercier de l'avoir fait et d'avoir eu cette discussion. Suite à cette discussion, un vœu est proposé.

Gérald BRIANT : Cela a fait beaucoup d'émotion, on a su le 4 mai que le groupe Agora Distribution, filiale du groupe Eram qui exploite l'enseigne Tati, a été placé en redressement judiciaire. Donc évidemment, mobilisation des salariés mais pas seulement, aussi des habitants très attachés à l'enseigne qui est vraiment la porte d'entrée qui signale quand on rentre par le sud, qui est connu et qui identifie autant que le Sacré-Cœur le 18^{ème}. Il y a un attachement très fort à ce commerce qui a signé et qui signe encore l'histoire d'un quartier.

Hier, il y a eu la procédure. Dans le cadre de cette procédure, ils étaient devant le Tribunal de commerce, ils y étaient encore hier. On a encore annoncé un délai. La semaine prochaine, ils vont savoir à quelle sauce ils vont être mangés. Il y a deux offres sur la table, on va voir celle qui va avoir la préférence du Tribunal. Pour l'instant, en l'état de ce qu'on connaît, il y a quand même sur les 1 500 emplois, 200 à 300 qui seraient menacés. Les personnels, le Comité qui s'est structuré autour de leur syndicat notamment de la CGT et de l'intersyndical ont mobilisé encore une fois. Ce soir, ils sont venus du magasin jusqu'ici, ils étaient une centaine à être venus pour demander formellement le soutien de leurs élus ; soutien que nous avons envie d'afficher ce soir car nous sommes très attachés à que cette enseigne demeure et que surtout ceux qui y sont employés puissent continuer leur activité.

On l'a déjà fait plusieurs fois, il y a déjà eu plusieurs initiatives prises au niveau de l'Hôtel de Ville. Il s'agit ce soir de formaliser un peu le soutien que nous avons envers les salariés et leur magasin pour que soit trouvé un avenir. Évidemment, il y aura des choses qui vont être annoncées la semaine prochaine, on risque peut-être de faire le point plus tard. Vous avez le vœu, donc ceux qui peuvent raconter plus que ce que je n'ai entendu tout à l'heure sont évidemment les bienvenus.

Eric LEJOINDRE : Je vais à mon tour saluer l'esprit de responsabilité de l'intersyndical et des syndicats de Tati. On l'a déjà dit au Conseil de Paris lors de la précédente séance, on a des salariés très attachés à leur entreprise, au dialogue social à l'intérieur de l'entreprise et qui ont fait part de leurs revendications et c'est bien la moindre des choses mais dans un cadre toujours très constructif. Si l'ensemble des sujets sociaux étaient traités avec cette même responsabilité par l'ensemble des

acteurs sur l'ensemble du territoire national, on aurait moins de difficultés. Je voudrais vraiment leur rendre hommage. Ils sont dans une situation extrêmement difficile avec des inquiétudes très fortes pour eux-mêmes et pour leur famille et pour leur niveau de vie. Malgré tout cela, ils ont été, et c'est important pour les repreneurs potentiels, dans une dignité toujours très grande et une volonté de dialogue essentielle. Vraiment, c'est un bel exemple de ce qu'il est possible et même peut-être de ce qu'il faut faire, mais je ne suis pas un spécialiste des relations sociales.

Le vœu tel qu'il était proposé a été distribué. Je ne sais pas s'il appelle des éventuelles corrections ou en tout cas des expressions de ceux qui le souhaitent.

Galla BRIDIER : Dans la continuité de la lutte que nous avons menée auprès des salariés Tati depuis qu'ils ont appris la menace qui pèse sur eux, il nous paraît à nous écologistes mais comme je vois à l'ensemble de notre Conseil ce soir, tout à fait normal d'exprimer dans cette instance notre total soutien aux salariés en lutte de Tati et de Tati Barbès en particulier.

Je rajouterai aux propos évoqués par M. BRIANT sur la question des emplois qu'un autre élément nous a été évoqué par la délégation que nous avons reçue ce soir, élément que nous partageons en tous points, c'est que parallèlement à la menace qui pèse sur les emplois et le pouvoir d'achat de ces personnes, pèse potentiellement aussi un risque de spéculation immobilière sur l'immeuble et sur plus largement le pâté de maison dans lequel est installé Tati. Si jamais ce magasin à vocation populaire venait à disparaître, cela serait aussi l'identité populaire de notre quartier, de notre entrée d'arrondissement qui se verrait disparaître. Nous en serions, je pense, tous assez malheureux.

Évidemment, les élus écologistes apportent leur total soutien aux salariés de Tati. Nous continuerons d'être auprès d'eux jusqu'au bout.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Il est important que ce vœu soit voté à l'unanimité pour lui donner plus de force à la fois pour interpellier le gouvernement et en même temps pour suivre le dossier dans les semaines qui viennent et soutenir à la fois les demandes des salariés, puis réfléchir à la pérennité des dispositifs prévus.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.209 à l'unanimité